La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Mars 2021 - N°257

INTERVIEW JEAN-MARC JANCOVICI

INGÉNIEUR CONSULTANT EN ÉNERGIE / CLIMAT

CONVENTION CITOYENNE, LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE », LE GRAND DÉCALAGE ?

DOSSIERS

Climat

Outre-mer

Cancer

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations

Missions

Élections

PARTENAIRE POUR UNE ENERGIE PROPRE ET FIABLE

Principal fournisseur mondial de services pour l'industrie de l'énergie, Westinghouse est fortement engagé dans le développement de l'innovation pour l'énergie nucléaire. En France, 93% des réacteurs nucléaires sont basés sur la technologie développée par Westinghouse. Forts de notre savoir-faire et de l'expertise de nos équipes basées en France, nous œuvrons quotidiennement à l'amélioration de la sûreté et à l'extension de la durée de vie des centrales contribuant ainsi à la fourniture d'une énergie nucléaire propre, fiable et compétitive.

www.westinghousenuclear.com

Westinghouse Electric Company
@WECNuclear
Westinghouse Electric Company
wecchinanuclear

www.trombinoscope.com

La Revue du Trombinoscope

Éditeur
François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 51
Fax 01 55 62 68 76
fxdaillieres@trombinoscope.com

RÉDACTION
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com

Journaliste
Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com

Isabelle Souquet
isouquet@trombinoscope.com

PUBLICITÉ
Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE
Tim Shepherd
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT
Abonnement 1 an Tome I, Tome II et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE
SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP

Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92859 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION
Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE
Antonello Sticca

Édito

Loi climat : chronique d'un fiasco annoncé

À la fin de l'été 2019, les Gilets jaunes secouent la France depuis un an. Initié par l'augmentation annoncée de la fiscalité des carburants, le soulèvement effraie. Le gouvernement joue l'apaisement et lance la Convention citoyenne pour le climat.

150 citoyens sont tirés au sort. Leur mission : proposer des mesures socialement acceptables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (Ges). Ce n'est pas du luxe. L'Europe contraint la France à abattre de 40 % ses émissions de Ges entre 1990 et 2030 et nous n'avons, globalement, fait que la moitié du chemin. Huit mois durant, les « Conventionnels » auditionnent scientifiques et experts. Avec l'aide de juristes, ils formulent, fin juin 2020, 149 propositions. Ce corpus doit former le socle d'une future loi sur le climat : la troisième en 5 ans.

Nous y sommes ! Depuis le 8 mars, les députés examinent le projet de loi « climat et résilience ». Et les critiques fusent dans l'hémicycle. Nombre de propositions de la Convention n'y figurent pas (taxe carbone aux frontières de l'Europe). D'autres, comme l'interdiction de l'extension d'aéroport, ont été vidées de leur contenu. La fin de la location de passoires thermiques a, elle, été repoussée à 2028.

Les parlementaires de l'opposition ne sont pas les seuls à s'égosiller. Le Conseil d'Etat a dressé une liste impressionnante de faiblesses et d'incohérences dans le projet gouvernemental. Le Haut conseil pour le climat a souligné avec tact « un effet potentiel limité sur le niveau des émissions ». Logiquement, les Conventionnels ont sévèrement noté la copie de l'administration Castex, lors de leur réunion du 28 février.

Le gouvernement avait anticipé les critiques. Début février, le ministère de la Transition écologique a publié une évaluation de sa politique climatique. Conclusion : « nous sommes sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de 2030 ». Dans son étude, le Boston Consulting Group s'avoue pourtant incapable d'évaluer les effets du texte. Ses consultants rappellent aussi que les mesures prévues ne porteront leurs fruits qu'à condition d'être intégralement appliquées dans la durée.

L'issue des débats parlementaires est prévisible. Le texte défendu par la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, en sortira bouffi d'amendements (5 000 ont été déposés), minorant une efficacité déjà limitée. Porteur d'espoir, le dernier grand texte du quinquennat vire au fiasco. L'Union européenne veut que nous réduisions de 55% nos émissions entre 1990 et 2030. A peine publiée, la loi Pompili devra être terriblement durcie. De quoi faire l'ouverture du prochain quinquennat ? ●

Valéry Laramée de Tannenberg,
Président de l'association des journalistes de l'environnement (AJE)

BKI

BKI CONSULTING

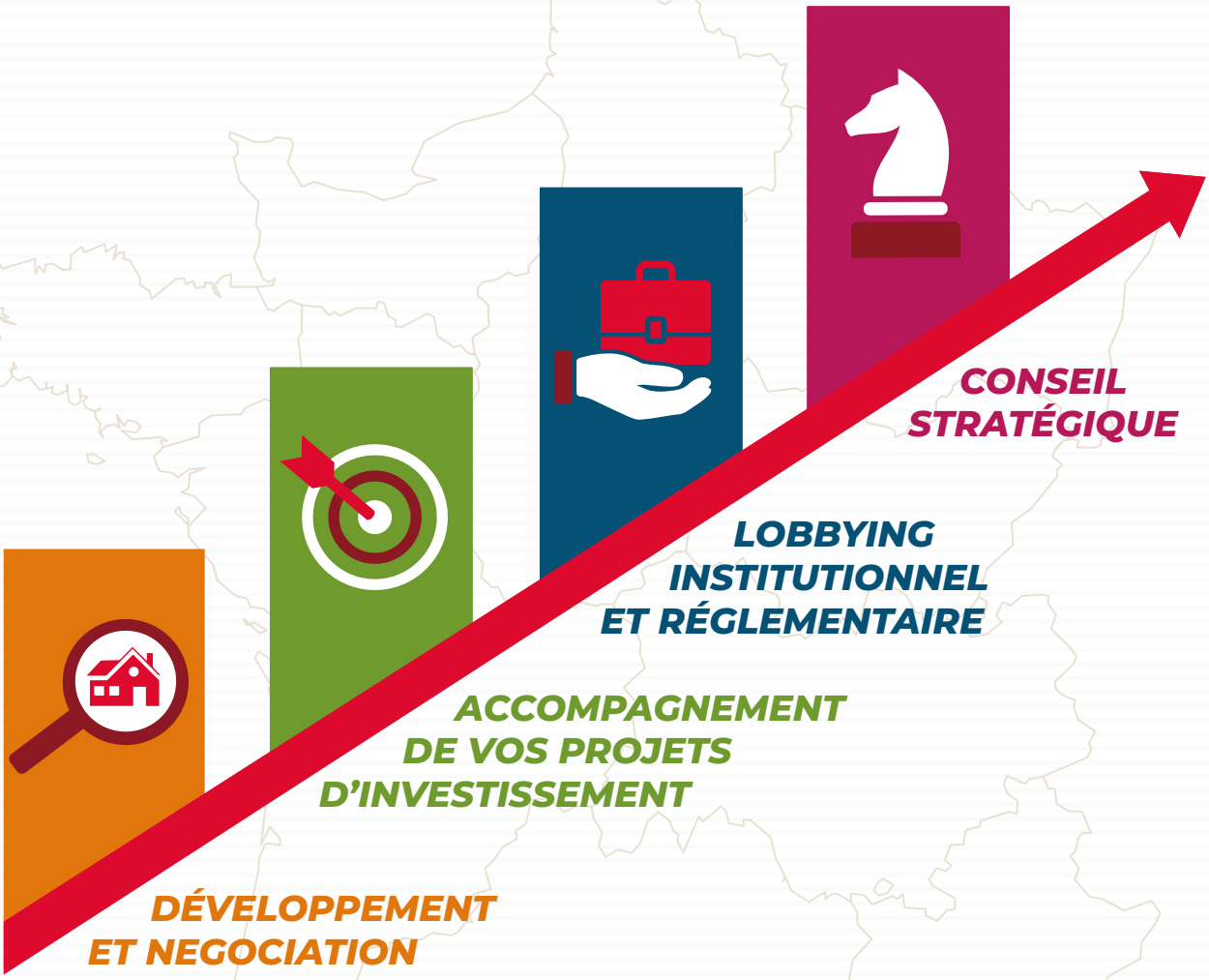

Le conseil en stratégie et en lobbying opérationnel au service de votre développement

25 Bld Malesherbes, 75008 Paris - Tel : 01 53 30 70 01
secretariat.general@bki-consulting.fr

WWW.BKI-CONSULTING.FR

Création : www.benedictepiedelievre.com

Sommaire

Mars 2021

6

Interview

Jean-Marc Jancovici

Ingénieur consultant en énergie / climat

Convention citoyenne, loi « climat et résilience », le grand décalage ?

8 Convention citoyenne pour le climat

9 Loi Climat résilience : à quoi sert le Parlement ? *Antoine HERTH*
10 Sommes-nous à la hauteur de nos ambitions climatiques ? *Huguette TIEGNA*
11 Macron en vert et contre tous ? *Julien AUBERT*
12 Pour une écologie des solutions et non des incantations. *Bruno MILLIENNE*
13 Urgence climatique, il est temps d'établir un langage commun. *Dominique POTIER*
14 Le Défenseur de l'environnement, une Autorité administrative indépendante puissante. *Cécile MUSCHOTTI*
15 Neutralité carbone d'ici 2050 dans l'Union européenne : un objectif réaliste ? *Bernard DEFLESSELLES*
16 Parviendrons-nous à la neutralité carbone en 2050 ? *Nicole LE PEIH*
17 Après les « jokers », le Parlement a les cartes en main. *Joël BIGOT*
18 Pour un projet de loi "climat et résilience" ambitieux ! *Jean-Charles COLAS-ROY*

21 Outre-mer

22 Le plan de relance avance en Outre-mer. *Sébastien LECORNU*
23 Une instance sénatoriale dédiée aux outre-mer et à leurs spécificités. *Stéphane ARTANO*
24 Économies ultramarines : répondre à l'urgence, bâtir des modèles plus résilients. *Viviane ARTIGALAS*
25 Outre-Mer et Covid, la crise sanitaire renforce l'urgence économique et sociale. *Nassimah DINDAR*
26 Le logement, un enjeu central en outre-mer. *Micheline JACQUES*
27 Outre-mer : l'économie bleue au secours des victimes de la crise. *Philippe FOLLIOT*
28 Préparer la présidence française de l'UE pour mieux faire entendre la voix des outre-mer. *Vivette LOPEZ, Gilbert ROGER* et *Dominique THEOPHILE*
31 LA FEDOM : dans et après la crise, une approche différenciée s'impose. *Jean-Pierre PHILIBERT*

32 Cancer

34 L'environnement, l'oublié du plan cancer. *Sandrine JOSSO*
35 Stratégie décennale : se donner les moyens de ses ambitions. *Michel LAUZZANNA*
36 La prévention doit devenir centrale. *Paul CHRISTOPHE*
37 Tirons les leçons de la crise sanitaire pour vaincre le cancer. *Nicolas MEIZONNET*

38 Missions, Nominations, Élections

39 Présidence de la République, Gouvernement
44 Parlement
45 Corps d'État
47 Collectivités d'Outre-mer, conseils départementaux, commune, préfecture de police de Paris
48 Préfectures
52 Autres mouvements

PRIX DU TROMBINOSCOPE DE L'ANNÉE 2020

3 mars 2021
Assemblée nationale

Photos : Antoine Bonfils

Pour la 29ème année consécutive, le jury du Trombinoscope a salué l'action et le professionnalisme de personnalités politiques qui se sont particulièrement illustrées durant l'année écoulée dans le cadre de leur mandat ou de leur fonction. La cérémonie a eu lieu le mercredi 3 mars 2021 dans les salons del'Hôtel de Lassay à l'Assemblée nationale en présence des lauréats, des membres du jury et des partenaires du Trombinoscope.

Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale

Anne Hidalgo, personnalité politique de l'année

Bruno Le Maire, ministre de l'année

Eric Dupond-Moretti, révélation de l'année

Hans-Dieter Lucas, ambassadeur d'Allemagne en France, représentait Angela Merkel pour recevoir le Prix de l'européenne de l'année

Patrick Mignola, député de l'année

Jacqueline Eustache-Brinio, sénatrice de l'année

Nathalie Delattre, sénatrice de l'année

Michaël Delafosse, élu local de l'année

PALMARÈS 2020

Personnalité politique de l'année :
Anne Hidalgo
Ministre de l'année :
Bruno Le Maire
Révélation politique de l'année :
Eric Dupond-Moretti
Député de l'année :
Patrick Mignola
Sénatrices de l'année :
Nathalie Delattre & Jacqueline Eustache-Brinio
Élu local de l'année :
Michaël Delafosse
Européenne de l'année :
Angela Merkel

LE JURY DU TROMBINOSCOPE

Président :
Christophe Barbier - *BFM TV*

Membres :
Jean-Pierre Gratien - *LCP AN*
Emmanuel Kessler - *Public Sénat*
Sonia Mabrouk - *Europe 1 / CNEWS*
Nathalie Schuck - *Le Point*
Yves Thréard - *Le Figaro*
Ludovic Vigogne - *L'Opinion*

PARTENAIRES

BKI CONSULTING
BFM TV
LCP ASSEMBLÉE NATIONALE
PUBLIC SÉNAT
"opinionway

RETROUVEZ LA VIDÉO SUR WWW.TROMBINOSCOPE.COM

JEAN-MARC JANCOVICI

Convention citoyenne, loi « climat et résilience », le grand décalage ?

Le projet de loi « climat et résilience » devait porter une partie des propositions issues des travaux de la Convention citoyenne. Finalement, la portée du texte ne sera pas celle attendue par les 150 membres de la convention. Jean-Marc Jancovici, consultant énergie et climat, enseignant aux Mines ParisTech et fondateur du think tank The Shift Project, partage son analyse sur la perception des questions climatiques par la classe politique.

Interview réalisée par Marjolaine Koch

Quelle utilité voyez-vous à la convention citoyenne ?

Cette instance a montré que l'information dont les gens disposent sur un problème à traiter est déterminante pour leur envie d'agir. En entrée de convention, les citoyens étaient des gens « ordinaires », ayant donc avec le climat un lien pas plus marqué que pour le reste de la population. En sortie de convention, ils sont devenus beaucoup plus motivés que la moyenne pour que l'on agisse. Que s'est-il passé dans l'intervalle ? Deux choses : d'abord, ils ont mieux compris de quoi il était question, et cela leur a donné un sentiment d'urgence qu'ils n'avaient probablement pas avant. Beaucoup ont dit être « tombés de leur chaise » en écoutant la paléoclimatologue Valérie Masson-Delmotte, par exemple.

Ensuite, on leur a d'entrée de jeu demandé de se placer dans le cadre d'une action collective. En général, personne n'aime se marginaliser par rapport à ses relations proches. Si dans ma famille ou mes amis tout le monde trouve normal de prendre sa voiture, en militant pour que l'on agisse autrement je me mets hors du groupe, et personne n'aime cela. En revanche, dès qu'une proposition pour se déplacer sans voiture vient d'une envie collective, alors je peux rester dans la norme en changeant de comportement, et du coup c'est beaucoup plus facile de franchir le pas.

Après, est-ce que les mesures proposées par la convention citoyenne sont adaptées ? En fait, on pourrait presque considérer que c'est un débat de deuxième niveau. Si le climat est une priorité première pour le gouvernement et pour la convention citoyenne, se mettre d'accord sur les mesures concrètes finira par arriver, puisque tout le monde est d'accord sur l'objectif. Mais, dans le cas présent, les députés, les hauts fonctionnaires et le Président n'ont toujours pas ce sentiment d'urgence qui s'est emparé des membres de la convention. Alors quand Emmanuel Macron annonce qu'il reprendra les propositions « sans filtre » pour en faire une loi, on comprend vite qu'il s'est collé dans un corner. Vu de l'extérieur, les gens qui connaissent le sujet ont immédiatement compris qu'il ne pourrait pas respecter sa parole.

Donc vous n'êtes pas étonné par la note donnée par les 150 membres de la Convention au projet de loi « climat et résilience » ?

Non, je ne suis pas du tout étonné. Si l'on en revient aux fondamentaux, les émissions de gaz à effet de serre sont une conséquence de ce qui structure le monde moderne. C'est une conséquence de la production économique et de notre pouvoir d'achat. Dire que l'on va s'en passer tout en gardant le pouvoir d'achat et la taille actuelle de l'économie, c'est impossible. Si Emmanuel Macron prenait « sans filtre » des propositions permettant de faire vraiment baisser les émissions à la bonne vitesse, cela reviendrait à dire qu'il prend « sans filtre » l'idée que la France accepte une récession structurelle. Cela arrivera un jour, c'est inéluctable. Mais cela m'étonnerait que le Président ait très envie de l'annoncer, voire même de l'imaginer !

Est-ce même imaginable d'assumer une récession pour un Président ?

Assumer si elle vient d'une crise, oui, mais comme évolution tendancielle, non, car il n'a pas de plan prêt pour cette éventualité.

Pensez-vous que la classe politique dans son ensemble puisse accepter, déjà, l'idée de s'orienter vers une récession pour répondre aux exigences climatiques ?

Non. La classe politique est pour partie faite de gens qui vivent dans une espèce d'univers en apesanteur, où, à force de promettre tout et son contraire, les mots n'ont plus vraiment de sens. J'ai beaucoup de mal à savoir ce à quoi ils croient vraiment, et le savent-ils eux-mêmes ? Je pense que du haut de ses 17 ans, Greta Thunberg a tout à fait raison de souligner que le premier péché du monde politique, c'est l'ignorance.

La crise du Covid-19 donne l'impression de vivre un exercice grandeur nature de ce qui nous attend sur le plan climatique, sur le plan d'une gestion de crise. Avez-vous cette impression ?
Depuis que je m'intéresse au sujet climatique, j'ai compris qu'à un moment ou à un autre, l'avenir ne s'écrirait pas en continuité. Les conséquences du changement climatique ou du stress énergétique vont arriver sous forme de « cygnes noirs ». On désigne ainsi un événement improbable que personne n'est capable de prévoir, mais dont les conséquences sont disruptives. Le Covid en est un exemple. Comme c'est inattendu, nous réagissons en ordre dispersé. Nous avons refusé de laisser des gens mourir en dehors de l'hôpital, alors même que nous sommes d'accord pour laisser « en vente libre » les morts du tabac, du sucre, de la graisse, de l'alcool, ou, bien sûr, de la pollution. Je ne dis pas qu'on a eu tort ou raison, je note juste que l'inattendu a eu un effet très déstabilisant sur la société. Il en restera durablement des traces : je pense que certaines activités ne reviendront jamais au niveau auquel elles étaient avant le Covid.

Quel regard portez-vous sur nos capacités d'adaptation en temps de crise ?
L'expérience a montré qu'elles sont potentiellement importantes. C'est une chose que le monde politique a tendance à sous-estimer, et c'est très vrai sur les questions climatiques. En réalité, une partie des efforts dont on parle en matière d'environnement sont faibles au regard de ceux que l'on vient d'accepter ! Toute une population a été capable de rester confinée – donc quasiment en prison - pendant deux mois. C'est beaucoup plus violent que d'accepter de partager sa voiture avec le voisin, ou d'accepter de prendre le train plutôt que la voiture pour partir en vacances ! Un des enseignements intéressant à tirer de cette crise, c'est la capacité qu'a la population à accepter des changements importants dès lors qu'elle comprend qu'il s'agit d'une urgence vitale, et que l'effort est perçu comme équitablement réparti (et là, tout le monde enfermé chez soi, c'est assez équitable…).

Mais la population peut-elle prendre conscience que la pollution, le réchauffement climatique relèvent de l'urgence vitale, n'est-ce pas un sentiment trop diffus ?
On peut en tout cas essayer. Et aujourd'hui, le monde politique n'essaie pas beaucoup.

La crise des Gilets Jaunes a cependant montré la difficulté à faire passer le message…
Les Gilets Jaunes, c'est justement avant tout une crise de la pédagogie. Depuis que l'on vit dans un monde technique et complexe, le monde politique a abandonné le discours sur les faits aux corps techniques, qu'il se dépêche ensuite de contrecarrer publiquement en expliquant que si cela ne marche pas, c'est de leur faute. Emmanuel Macron devrait être capable de faire un cours sur ce qu'est le changement climatique.

D'accord, mais comment régler la question pour ceux qui habitent loin de tout, du fait d'un étalement urbain qui n'a pas été maîtrisé ?
Le Président pourrait commencer par expliquer que de toutes façons, le pétrole étant épuisable, viendra un jour où ces habitants ne pourront plus prendre autant leur voiture à pétrole. Par ailleurs, même ces habitants peuvent vouloir contribuer à éviter que les forêts ne brûlent ou les récoltes se dessèchent du fait des hausses de température. Enfin les solutions doivent s'envisager dans un cadre global. Reprenons l'exemple des Gilets Jaunes : pour tous ceux qui étaient dans le monde rural, ils sont certes dépendants de la voiture, mais aussi du fioul dans leur chauffage. Le gouvernement aurait pu leur dire qu'il prenait en charge le remplacement du fioul par des pompes à chaleur. Cela n'aurait pas payé leur mobilité, mais cela aurait baissé un autre poste de charge dans ces foyers, et c'est ce qui compte. Ou il aurait pu leur subventionner l'achat de voitures électriques, car rares sont ceux qui font plus de 200 kilomètres par jour. Avec quel argent faire tout cela ? Avec celui qui, actuellement, est mis dans les éoliennes et les panneaux solaires, lesquels ne servent à rien dans notre pays pour faire baisser les émissions, ni même créer globalement de l'emploi. On ne parle pas de bricoles : à fin 2018, plus de 100 milliards d'impôts ont été engagés pour payer ces formes d'électricité. Mais Emmanuel Macron a juste annoncé une hausse de prix (la taxe carbone) sans décrire les voies de sortie. Forcément, ça ne marche pas.

Vous abordez la question de la politique énergétique de la France : quelle aurait été la bonne direction à prendre, selon vous ?
Si l'on part du principe que l'on a un problème avec les combustibles fossiles, il faut peut-être mettre des moyens sur ce qui permet de s'en débarrasser. Il se trouve que les éoliennes et les panneaux solaires ne correspondent pas à cet objectif : la promesse de campagne de François Hollande était de faire baisser le nucléaire. Pour se débarrasser du pétrole et du gaz dans notre pays, le premier sujet concerne la mobilité. Il faudrait un cocktail de mesures associant voitures de plus petite taille et masse, des véhicules électriques allant de la petite voiture aux vélos, des modes actifs, et des transports en commun. A plus long terme, il faut aussi réaménager le territoire.

Le second sujet concerne le chauffage, dont j'ai déjà parlé. Il faut un encadrement réglementaire et fiscal qui conduise à remplacer les chaudières au gaz et au fioul par des pompes à chaleur. Ensuite il reste l'industrie, qui doit combiner une baisse des volumes produits, de l'électrification, et dans certains cas le recours à l'hydrogène. Au final, beaucoup reposera sur l'électricité, et cette dernière doit être essentiellement nucléaire si nous voulons être prêts dans les délais.

Vous revenez souvent à cette question de la nécessité d'informer avant tout, pour que la population accepte ces changements ?
Oui, car très peu, dans la politique comme dans les médias, ont progressé sur la définition du problème à traiter depuis 20 ans. On fait du surplace. Quasiment personne ne prend la peine d'expliquer qu'à 2 degrés de réchauffement, les coraux tropicaux sont presque tous morts, ou qu'à 4 degrés toutes les forêts françaises sont inflammables comme l'arrière-pays varois. On ne dit pas non plus qu'à 4 degrés de réchauffement, les sols perdent 40 % d'humidité sur le pourtour méditerranéen, et que les habitants d'Afrique du Nord émigreront par millions, chez nous ou ailleurs. Quasiment personne ne sait qu'il faudra plus de 10.000 ans pour épurer le surplus de CO_2 que nous avons créé, ou encore qu'à 3 degrés de réchauffement il y aura des émeutes de la faim partout. Enfin personne ne sait que le pétrole disponible pour les européens est déjà contraint à la baisse et que cela va continuer. En 20 ans, il n'y a eu quasiment aucune montée en compétence sur le problème à traiter dans le monde journalistique, qui préfère inviter sur ses plateaux des personnes prétendant détenir des solutions miracle. Le monde politique est lui aussi en retard. Le degré de compréhension n'a pas progressé à la bonne vitesse.

Que faudrait-il pour embarquer tout le monde dans cette montée en compétence sur les questions climatiques, une convention citoyenne à l'échelle du pays ?
Je ne sais pas ce qu'il faudrait. Peut-être serons-nous victimes de la malédiction de Tocqueville, qui expliquait que les démocraties seraient myopes et que c'est ce qui causera leur perte. ●

TRIBUNES

CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT : UNE REPRISE VRAIMENT « SANS FILTRE » ?

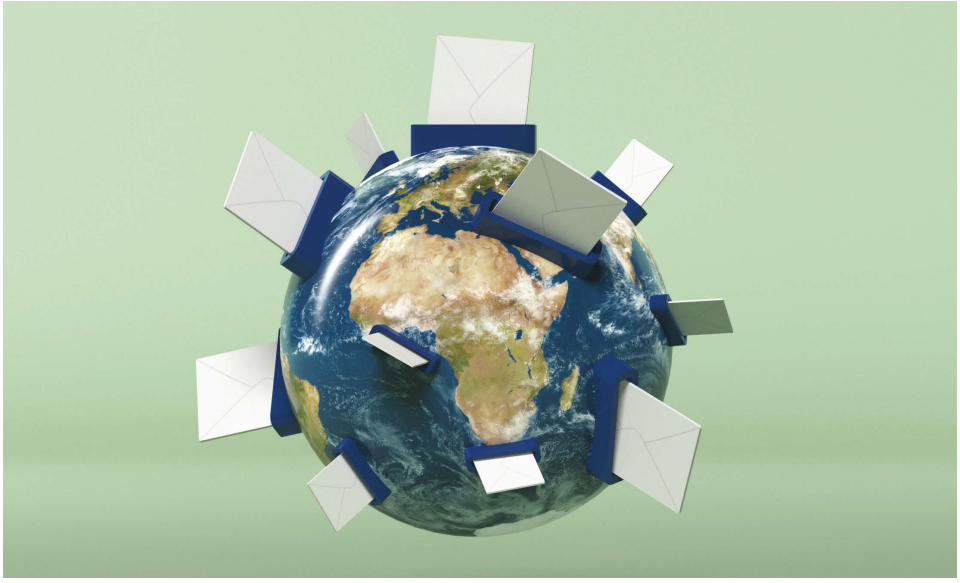

Le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » aura demandé d'âpres négociations pour aboutir à sa présentation, mercredi 10 février, en conseil des ministres.

Le texte contient 65 articles, inspirés des 146 propositions des membres de la Convention citoyenne pour le climat. L'objectif de la convention était de parvenir, avec leurs propositions, de réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre en France d'ici à 2030, par rapport au niveau observé en 1990. La difficulté de leurs travaux résidait dans la nécessité de parvenir à trouver le juste équilibre, pour préserver une justice sociale. Six grands thèmes sont abordés par ce projet de loi : l'isolation des bâtiments, l'encadrement de la publicité, la limitation des transports polluants, la limitation de l'artificialisation des sols, favoriser une alimentation plus générale et la création d'un crime d'écocide.

Hormis trois mesures, Emmanuel Macron s'était engagé à reprendre « sans filtre » les propositions « abouties et précises ». La plateforme de suivi de la convention tient les comptes de cette reprise « sans filtre » des propositions de la Convention dans les projets de loi. Ses dernières données indiquent que 75 mesures sont déjà mises en œuvre et 71 en cours de mise en œuvre. 30 % de ces mesures, soit 46 propositions, devraient être reprises par le projet de loi « climat et résilience ». Selon le quotidien Le Monde, qui a passé le texte au crible, les souhaits de la convention ont rarement été repris à l'identique : seulement 12 % des propositions font l'objet d'une reprise intégrale. Pour l'heure, 23 propositions sont en réalité absentes de l'action de l'exécutif et 78 sont partiellement reprises. Pour celles-ci, de nombreuses voix se sont élevées pour regretter que les mesures aient été atténuées par rapport à la proposition initiale.

Marjolaine Koch

LOI CLIMAT RÉSILIENCE : À QUOI SERT LE PARLEMENT ?

Antoine HERTH
▶ Député Agir ensemble du Bas-Rhin
▶ Membre de la commission des Affaires économiques
▶ Membre de l'OPECST

En décidant, dans le cadre de la Convention citoyenne pour le climat, de donner la parole à 150 personnes tirées au sort afin de définir une liste de mesures pour répondre au défi climatique, le Président de la République a choisi une méthode de réforme pour le moins originale.

A l'heure où l'Assemblée nationale entame l'examen du projet de loi, qui n'est que le versant législatif de ces propositions citoyennes, les députés sont bien embarrassés quant à l'attitude qu'il convient d'adopter face à un objet politique aussi innovant. Il y aura les clichés habituels d'une majorité appuyant avec plus ou moins de conviction l'action du Gouvernement tout en regrettant secrètement de n'être que l'interprète d'une partition écrite ailleurs. A l'inverse, sur les bancs de l'opposition, il sera difficile de résister à la tentation du rejet en bloc ou de la surenchère. Au risque de se mettre hors-jeu face à l'énormité du défi climatique.

Du côté des groupes politiques, le plus dur sera de tenir les troupes. Pour nombre de députés, ce texte apparaît comme celui de la dernière chance pour inscrire dans le marbre de la loi l'objet de leur combat personnel. Parallèlement, la pression des lobbys, fort nombreux sur un texte aussi vaste, sera à son comble entre ceux qui recommandent de ne surtout rien changer et ceux qui voudraient renverser la table.

En résumé, ce projet de loi dérange car il met le doigt là où ça fait mal et nous ramène à cette question : à quoi sert un Parlement dans un régime présidentiel doublé d'une société hyper-médiatisée ? Pour ma part, je pense que la représentation nationale a entre ses mains une occasion en or pour démontrer la plus-value de la démocratie représentative dans un débat public dont les codes ont changé.

D'abord, en veillant à l'équité des réformes. Dans cette période de grands bouleversements de nos habitudes de vivre, de produire et de consommer, le Parlement doit veiller à ce que l'effort d'adaptation demandé à chacun ne soit pas disproportionné. Or, à travers l'expérience locale des députés, il est possible d'entendre des points de vue issus de 577 circonscriptions et c'est, à ce jour, l'outil le plus performant pour mesurer l'humeur de la Nation.

Ensuite, il faut éviter le piège du simplisme. Non, il n'y a pas de solution magique au problème du climat et il ne se résume pas à la seule réduction de l'empreinte carbone. Le développement durable a été défini selon 17 objectifs : ils sont parfois contradictoires, ils sont toujours difficiles à concilier. Or, c'est justement le rôle d'un Parlement que de résoudre des équations impossibles et de trouver un chemin de crête qui soit praticable par le plus grand nombre.

Enfin, le Parlement doit rappeler, et se rappeler, que la France est engagée par les traités internationaux qu'elle a signés, à commencer par celui qui fonde l'Union européenne. Sortir de cette perspective pour jouer cavalier seul revient toujours à s'exposer à de grandes désillusions et ne fera certainement pas grandir la France dans un monde globalisé où s'affrontent les titans.

« Ce projet de loi dérange car il met le doigt là où ça fait mal et nous ramène à cette question : à quoi sert un Parlement dans un régime présidentiel doublé d'une société hyper-médiatisée ? »

Le Parlement devra donc renforcer le projet de loi selon ces trois principes : l'équité, la justice et une bonne dose de réalisme. Alors seulement les mesures promises et les ruptures qu'elles induisent seront acceptables pour nos concitoyens, tellement attachés à leur liberté. ●

© Assemblée nationale

SOMMES-NOUS À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS CLIMATIQUES ?

Huguette TIEGNA
- ▶ Députée LaREM du Lot
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de l'OPECST
- ▶ Présidente du groupe d'études Économie verte et économie circulaire
- ▶ Vice-présidente de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi
- ▶ Climat et Résilience

L'urgence climatique est là, les scientifiques s'accordent sur les risques inévitables liés au changement climatique et les activités humaines en sont indéniablement la cause principale[1].

Les enjeux sont multiples. De la perte de biodiversité à l'insécurité alimentaire, en passant par les risques sanitaires, ou encore l'amplification des inégalités, les conséquences du réchauffement climatique sont dramatiques. Mais nous pouvons encore éviter le scénario catastrophe. Cette conviction a nourri le projet de loi Climat et Résilience, qui concrétise une partie des 146 propositions formulées par la Convention citoyenne pour le climat.

Fruit de la réflexion d'un large panel représentatif de notre société, ce texte de loi est inédit dans la forme démocratique de sa construction et apporte des changements structurels essentiels. Pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, il entend modifier le quotidien des français en favorisant les comportements plus respectueux de l'environnement dès le plus jeune âge.

Ce texte est une avancée majeure et s'inscrit dans la continuité de ce que nous portons depuis le début du quinquennat. L'ambition écologique y est concrète, et doit aller de pair avec la justice sociale ; éluder cet impératif aboutirait inévitablement à de nouvelles crises.

En œuvrant pour la protection de notre planète, nous bouleversons le quotidien des Français. Nous faisons le choix de fermer certaines lignes aériennes internes, d'interdire la vente des voitures les plus polluantes pour 2030, de supprimer les passoires thermiques. D'aucuns perçoivent les mesures à prendre comme des pertes de liberté, d'autres comme des décisions indispensables. L'acceptabilité des mesures par tous et pour tous est ainsi un défi majeur. La protection de l'environnement ne se fera pas sans changements et sans évolutions. Nous devons œuvrer à poursuivre le travail démocratique engagé par les membres de la Convention citoyenne. Pour eux, et pour tous les citoyens français, notre démarche écologique doit s'enraciner immédiatement. Cessons de constater, passons à l'action.

Dans le cadre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, nous avons auditionné une multitude de représentants, dont les avis étaient parfois divergents. Nous avons pris note des avis critiques du CESE et du Haut conseil pour le climat sur le rythme de baisse des émissions attendu et nous avons étudié, avec attention, leurs recommandations. Tout le monde a sa voix au chapitre, ONG, représentants d'organisations syndicales de salariés et d'employeurs, représentants privés et publics. Cette loi sera le résultat d'une consultation ambitieuse, éclairée et démocratique.

Ce texte est une opportunité à saisir pour la France, de rattraper pour les années à venir, le retard pris dans ses budgets carbone depuis plusieurs décennies. Nous, parlementaires, avons le devoir d'affiner et de compléter le cap proposé dans le texte initial. Nous déposerons des amendements forts et ambitieux pour tenir le rythme de baisse des émissions attendu dès 2024. Nous y sommes très attentifs.

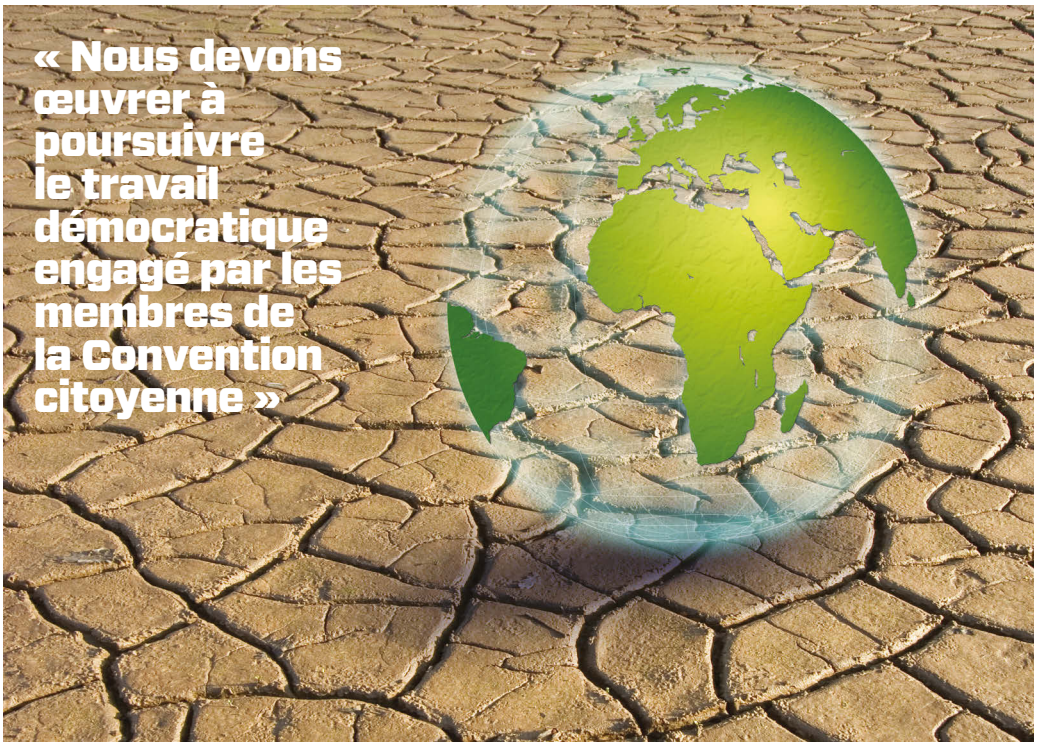

Avec près de 5.000 amendements déposés, l'examen en commission spéciale s'annonce riche et mouvementé ; l'essentiel étant de répondre à l'urgence climatique par des mesures fortes. ●

1. *Cinquième Rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques, 2013 https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WG1AR5_all_final.pdf*

MACRON EN VERT ET CONTRE TOUS ?

Julien AUBERT
- ▶ Député LR de Vaucluse
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Membre de l'OPECST
- ▶ Président du groupe d'études Enjeux économiques de la filière industrielle énergétique
- ▶ Membre du Conseil supérieur de l'énergie
- ▶ Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Depuis les nombreuses secousses sociales qui ont marqué l'année 2018-2019, le président de la République se plaît à organiser des messes citoyennes, faisant l'éloge de la co-construction, de l'échange et du débat, remisant au placard nos institutions démocratiques car considérées comme moins en vogue auprès des Français.

Dans le but d'éteindre les contestations, il a ainsi annoncé à l'issue du « Grand débat national » toute une batterie de mesures, dont la création de la fameuse « Convention citoyenne sur le climat », qui présentait pour lui le précieux avantage de surfer sur un sujet a priori consensuel chez nos compatriotes : la protection de l'environnement.

Bien mal lui en a pris, car cette volonté de récupérer à son compte ce sujet, en court-circuitant le Parlement, se retourne aujourd'hui contre lui en l'obligeant à présenter un texte au Parlement qui, d'une part, ne satisfait pas les membres de la convention citoyenne, mais qui en plus pose un certain nombre de risques pour notre économie.

Ce projet de loi prévoit en effet la création d'un délit de mise en danger de l'environnement, ainsi que celle d'un délit d'écocide. Le droit existant dispose déjà d'un arsenal fourni en matière de répression des pollutions, et nos entreprises évoluent dans un environnement juridique extrêmement complexe, assorti de mises en demeure de se conformer à des normes lorsqu'elles ne les respectent pas. Est-il raisonnable, à l'heure où nos entreprises et notre industrie sont fragilisées par la crise, à l'heure également où chacun appelle à une relocalisation d'activités dans notre pays, d'effrayer de potentiels investisseurs ? Le meilleur moyen de contrôler la pollution des industries, c'est de produire dans notre pays avec des normes environnementales claires, plutôt que de laisser cette production se faire dans un pays beaucoup moins regardant sur la protection de l'environnement.

Que dire également du retour par la fenêtre de l'écotaxe, prévue par l'article 32, alors que les français l'ont refusée par la porte en 2014. Le président n'a-t-il donc rien retenu de la crise des gilets jaunes ? Ou peut-être justement en a-t-il trop appris, en prévoyant que celle-ci pourrait être rétablie par simple ordonnance gouvernementale dans les deux ans après la promulgation de cette loi, soit après l'élection présidentielle !

Ensuite les collectivités locales, éternelles variables d'ajustement de la politique du Gouvernement, sont une fois de plus les victimes collatérales de ce projet de loi. Ainsi, le volet dédié à la lutte contre l'artificialisation des sols prévoit des dispositions qui pourraient être appliquées sans distinction, pénalisant des communes vertueuses en matière de lutte contre l'étalement urbain et de casser toute possibilité de développement des communes rurales.

Les élus locaux font pourtant déjà face à de grandes contraintes en matière d'aménagement de leur territoire, avec la nécessité de conjuguer diverses dispositions aux exigences contraires comme la loi SRU ou les règles de constructibilité du Plan de prévention du risque inondation (PPRI) par exemple. Il faut protéger la liberté des collectivités locales et considérer une vraie politique d'aménagement urbain réfléchie, conciliante et non contraignante.

Enfin le troisième écueil de ce projet de loi en est l'esprit. Comme je l'ai longtemps pointé lors de mes travaux dans le cadre de la commission d'enquête sur l'impact des énergies renouvelables dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi à travers le livret vert de mon mouvement Oser La France, le dogmatisme écologique a bien trop souvent obscurci l'élaboration des politiques environnementales en oubliant pour qui elle sont justement et avant tout élaborées : nous.

« Notre priorité doit être de mener une transition écologique économiquement viable, en employant tous les moyens utiles à cette fin sans idéologie »

Notre priorité doit être de mener une transition écologique économiquement viable, en employant tous les moyens utiles à cette fin sans idéologie. À cet égard le gaz, et en particulier le biogaz, dont ce projet de loi veut interdire la publicité au même titre que pour toutes les énergies fossiles, sont des énergies qui doivent nous permettre de mener cette transition. Il en va de même pour l'énergie nucléaire.

Ce projet de loi s'enferme donc dans une logique préjudiciable pour notre société, sans pour autant satisfaire les citoyens de la Convention. Il est temps de promouvoir dans notre pays une véritable écologie humaniste. ●

© Assemblée nationale

POUR UNE ÉCOLOGIE DES SOLUTIONS ET NON DES INCANTATIONS

Bruno MILLIENNE
- ▶ Député Modem et Démocrates apparentés des Yvelines
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation
- ▶ Conseiller régional d'Ile-de-France

Si le projet de loi Climat et Résilience représente l'aboutissement d'une politique volontariste et réaliste contre le changement climatique mise en œuvre depuis 2017, il est important de garder à l'esprit qu'il n'est qu'une pierre d'un édifice dont les fondations ont été posées depuis la fin des années 2000 et que la majorité et le Gouvernement construisent courageusement depuis 4 ans. Faire de ce seul projet de loi l'alpha et l'oméga de la politique gouvernementale en termes d'environnement, comme certains s'y emploient pour mieux souligner son éventuel manque d'ambition, relève donc au mieux d'une certaine ignorance, au pire d'une volontaire mauvaise foi.

Au groupe MoDem et Démocrates apparentés, notre credo est simple : nous soutenons tout ce qui relève d'une écologie des solutions et non des incantations, avec l'ambition intacte d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de prioriser à cette fin les mesures qui permettront d'avoir un impact majeur en termes de diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES). Or, si ce texte propose de nombreuses solutions, nous pensons que certaines peuvent être encore approfondies.

Tout d'abord, je pense que nous pouvons aller plus loin dans le domaine des rénovations thermiques des bâtiments. Ma Prime Rénov' est un formidable outil mais il faut encore accélérer. Les 4,8 millions de passoires thermiques que compte notre pays doivent systématiquement, lorsque c'est techniquement possible, faire l'objet d'une rénovation globale (passer directement d'un niveau F ou G à un niveau A ou B) puisque c'est le seul moyen d'obtenir des résultats tangibles rapidement. Cela doit bien sûr s'accompagner d'un reste à charge zéro pour les propriétaires les plus modestes, par exemple via la mobilisation de tiers-financeurs.

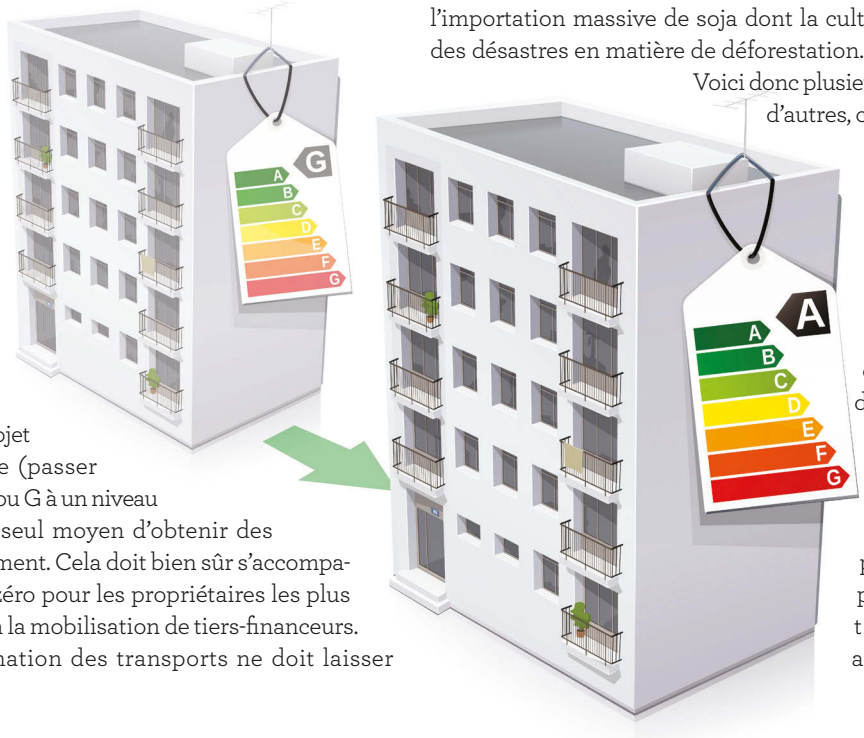

De même, la décarbonation des transports ne doit laisser personne au bord de la route. Nous souhaitons ainsi que le secteur du transport routier de marchandises et de personnes (22 % des émissions de GES issus des transports pour seulement 6 % de la circulation) soit encore mieux accompagné, y compris la filière GNV qui, sans être encore 100 % décarbonée, permettra d'assurer la transition vers des motorisations plus propres. La part de bioGNV distribuée est ainsi passée de 12 % en 2018 à 20 % en 2020. Cela passe par une modulation des contributions régionales sur le transport routier de marchandises en fonction des motorisations, ou encore par la structuration d'une filière performante de mise à niveau technologique (retrofitage) de véhicules lourds vers des motorisations plus vertes.

Nous proposons aussi une solution à la fois simple et vertueuse pour diminuer les émissions du secteur agricole. En imposant une part de 10 % de la surface cultivable de chaque exploitation consacrée à la culture de légumineuses, on réduit le recours aux engrais chimiques fortement émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. En effet, ces plantes captent naturellement de l'azote présent dans l'air, dont une partie est restituée dans le sol et profitera aux plantations futures. De même, on évite l'importation massive de soja dont la culture conduit souvent à des désastres en matière de déforestation.

« Les 4,8 millions de passoires thermiques que compte notre pays doivent systématiquement, lorsque c'est techniquement possible, faire l'objet d'une rénovation globale (passer directement d'un niveau F ou G à un niveau A ou B) puisque c'est le seul moyen d'obtenir des résultats tangibles rapidement »

Voici donc plusieurs propositions, parmi d'autres, caractéristiques du rôle que nous souhaitons jouer dans ce débat. Celui d'un partenaire du Gouvernement qui défendra vigoureusement les progrès majeurs proposés dans ce texte tout en considérant la réalité et le potentiel des différents secteurs concernés et en proposant d'avancer là où c'est encore possible : une écologie pragmatique pour une transition efficace et acceptée par tous. ●

URGENCE CLIMATIQUE, IL EST TEMPS D'ÉTABLIR UN LANGAGE COMMUN

Dominique POTIER
- ▶ Député socialiste de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Coprésident du groupe d'études Objectifs de développement durable
- ▶ Vice-Président du groupe d'études Économie verte et économie circulaire

Si la préservation de notre maison commune est un sommet politique à atteindre, nous pouvons dire que nous avons exploré depuis plusieurs années la « face Nord », celle de l'État, à travers son budget et ses normes. Par les prélèvements d'une part, comme la composante carbone, et par les dépenses de l'autre, avec la montée en puissance d'un « budget vert ».

Sans remettre en cause cette voie, il est désormais également temps d'explorer « la face Sud », celle d'un langage commun établi par la puissance publique. Car l'urgence climatique est d'abord une urgence démocratique. C'est tout l'enjeu de la RSE et toute la promesse d'un authentique affichage environnemental et social qui donne aux citoyens la pleine capacité de peser sur l'économie. Déjà discuté dans la loi pour l'économie circulaire, ce dispositif est de nouveau en débat au cœur du projet de loi Climat. Dès lors, nous sommes appelés à répondre à trois questions primordiales.

La première porte sur la définition de « l'impact environnemental ». Les émissions de gaz à effet de serre constituent certes un indice majeur, mais l'indicateur carbone procure souvent une vision borgne de l'empreinte écologique des biens et services. Un exemple parmi d'autres : les produits agricoles et alimentaires. Pour ces derniers, quel serait le sens d'un affichage qui laisserait dans l'ombre l'impact des produits phytosanitaires, du stockage du carbone dans le sol, de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité ? Dans un écosystème où tout est lié, une externalité ne doit en cacher une autre.

La seconde tient à la prise en compte des critères sociaux dans un tel dispositif. Optionnels dans le texte, ils sont pourtant la condition *sine qua non* d'une écologie efficace et humaniste qui ne repose sur aucune forme d'asservissement. Informer sur l'impact environnemental ET social, c'est rappeler que la transition écologique sera sociale ou ne sera pas. À l'instar du commerce équitable, c'est affirmer le lien indéfectible entre l'égale dignité de chaque personne et la préservation de notre maison commune. Hasard du calendrier, au moment-même où la pertinence de ces critères est examinée, un nouveau documentaire sur les dessous de la mode à bas-prix[1] rappelle que ces questions ne sont ni d'un autre temps, ni d'un autre continent.

Enfin, ce langage doit trouver sa place dans un espace public saturé. La question est d'ordre démocratique : qui a le pouvoir de publicité, c'est-à-dire de « rendre public » ? 31 milliards d'euros sont consacrés annuellement par les grandes entreprises françaises en publicité et communication quand le programme « Formation » de l'ADEME ne dépasse pas les 12 millions ! Sans limite, le *marketing* participe à une servitude collective dont les premières victimes sont les plus démunis culturellement et économiquement. Pour une écologie qui ne se paye pas de mot, il est urgent d'encadrer la publicité avec une loi Évin climat, protégeant la santé des Hommes et de la Terre.

Le combat pour un langage commun rappelle qu'au-dessus de la loi du marché, il y a celle de la République, imposant à la première une visée et des limites.

Légiférer c'est s'affranchir ! ●

1. *Perrin E., Bovon G., Fast fashion - Les dessous de la mode à bas prix [Documentaire]. Paris : Arte France, Premières Lignes ; 2021. Disponible : https://www.arte.tv/fr/videos/089135-000-A/fast-fashion-les-dessous-de-la-mode-a-bas-prix/*

« 31 milliards d'euros sont consacrés annuellement par les grandes entreprises françaises en publicité et communication quand le programme « Formation » de l'ADEME ne dépasse pas les 12 millions ! »

© Assemblée nationale

LE DÉFENSEUR DE L'ENVIRONNEMENT, UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE PUISSANTE

Cécile MUSCHOTTI
- ▶ Députée LaREM du Var
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Membre du groupe d'étude Air et santé : Impact sur la santé de la qualité de l'air intérieur et extérieur
- ▶ Conseillère municipale de Toulon

La protection de l'environnement est une priorité pour lutter contre le réchauffement climatique, pour garantir la biodiversité. La Convention Citoyenne pour le climat, l'issue du procès du siècle, l'impérieuse nécessité de freiner le réchauffement climatique, tout converge pour que des décisions fortes soient prises, maintenant. Notre dispositif de protection de l'environnement et de prise en compte des attentes citoyennes n'est aujourd'hui pas assez lisible et manque d'efficacité. Il implique trop d'acteurs qui sont cloisonnés au sein d'un système complexe et instable qui en définitive ne limite pas les conflits et contentieux.

La charte de l'environnement est certes partie intégrante du bloc constitutionnel, mais l'imprécision de certains de ses articles empêche de leur donner une valeur normative. C'est pourquoi je suis favorable à la création d'un Défenseur de l'environnement, sur le modèle du Défenseur des droits, et ce pour trois raisons :

1. Il incarnera clairement la protection de l'environnement, aux yeux des citoyens, des pouvoirs publics et des acteurs économiques. Par ses prises de position, il permettra de traduire une déclinaison concrète de la charte de l'environnement.
2. Son indépendance et son impartialité seront garanties par son mode de nomination et par la durée de son mandat, qui dépassera les vicissitudes de la vie politique et les alternances.
3. Ni juge ni administration, il sera un médiateur, un facilitateur, qui interviendra pour prévenir les conflits et contentieux. Il assurerait aussi la protection des citoyens lanceurs d'alerte qui feraient appel à lui.

« Cette mission va permettre à la fois de structurer le champ d'intervention du Défenseur de l'environnement et de donner, enfin, une assise à certains articles de loi »

La mission qui m'a été confiée par le premier Ministre, suite à l'annonce faite par le Président de la République lors de la clôture de la Convention Citoyenne pour le climat, est un message fort. En effet, cette mission, que je vais concrétiser par des amendements à la loi « Climat et Résilience », va permettre à la fois de structurer le champ d'intervention du Défenseur de l'environnement et de donner, enfin, une assise à certains articles de loi liés au champ environnemental qui restaient presque incantatoires, et dont l'application restait floue et soumise à des fluctuations qui rendent les textes abscons pour les citoyens.

Cela fait plus de deux ans que je défends l'idée d'un Défenseur de l'environnement. Je me suis félicitée qu'elle soit reprise par les membres de la Convention citoyenne, et qu'elle trouve une issue via cette mission. Nous avançons.

Le Défenseur de l'environnement peut, s'il devient une Autorité Administrative Indépendante aux contours larges, être une formidable opportunité pour l'avenir du droit environnemental.

Le second grand défi de cette mission est de faire du Défenseur un outil citoyen. Son large mode de saisine, qui passe aussi par l'auto-saisine, est une des conditions de sa réussite à laquelle je suis particulièrement attachée.

Je rends fin mars un rapport d'étape à Monsieur le premier Ministre pour présenter les grandes orientations du Défenseur de l'environnement. J'y vois une opportunité sans précédent d'avancer, de permettre une véritable incarnation de notre « contrat Naturel » et de donner des outils pérennes et faciles d'accès à tous. Ce Défenseur doit aussi devenir un outil de participation citoyenne et permettre à la Commission Nationale du Débat public de n'être pas qu'un outil de débat, mais le média qui assure la garantie des grands principes environnementaux à la société.

J'ai commencé les auditions, dont la première, j'y tenais, avec des membres de la Convention citoyenne. J'ai rencontré des responsables d'autorités indépendantes, des personnalités engagées dans la défense de l'environnement, et j'ai à cœur que ces auditions soient plurielles et permettent de capter tout le champ d'intervention que pourrait couvrir le Défenseur. C'est ambitieux, colossal, à la hauteur du défi que nous avons à relever sans délai. ●

NEUTRALITÉ CARBONE D'ICI 2050 DANS L'UNION EUROPÉNNE : UN OBJECTIF RÉALISTE ?

Bernard DEFLESSELLES
▶ Député LR des Bouches-du-Rhône
▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
▶ Vice-président de la commission des Affaires européennes

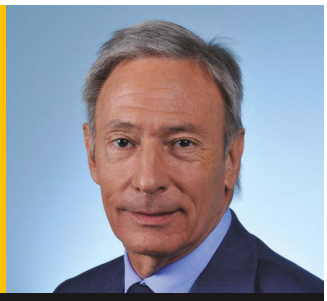

Depuis une vingtaine d'années, l'Union européenne a fait de la lutte contre le réchauffement climatique une de ses priorités.

En 2008, l'Union européenne a fixé ses objectifs dans un premier « paquet énergie-climat », dont l'ambition a été consolidée avec un second, adopté en 2014 et révisé en 2018. Ces dispositifs entendent agir sur trois points essentiels :

- La réduction des émissions de CO_2
- La réduction de notre consommation énergétique
- L'intégration des énergies renouvelables dans l'énergie consommée

D'ici à 2030, les Européens se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport aux niveaux de 1990, d'améliorer l'efficacité énergétique de 32,5 %, et de porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

Le Pacte européen pour le climat, présenté par la Commission Von der Leyen en 2019, élève encore le niveau d'ambition de l'Union européenne en visant la neutralité carbone d'ici à 2050. Cela est cohérent avec l'Accord de Paris de 2015 qui prévoit d'atteindre l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et les absorptions par les puits de carbone à l'échelle mondiale dans la seconde partie du siècle, pour contenir l'élévation de la température mondiale en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Cependant, la trajectoire actuelle de l'Europe en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre ne permet pas pour le moment d'atteindre cet objectif. Selon les dernières projections, la baisse de ces émissions pourrait ainsi se limiter aux alentours de 36 à 40 % en 2030. Cela doit constituer un signal d'alerte fort, manquer l'objectif de 2030 compromet de facto les objectifs de 2050 ! Il est donc urgent d'accentuer de manière drastique nos efforts, que ce soit au niveau européen comme au niveau international, pour rendre l'ensemble des engagements pris opérationnels !

La COP 26 qui se tiendra à Glasgow en novembre 2021 sera déterminante : l'enjeu sera de renforcer l'ambition de la lutte contre le dérèglement climatique au niveau mondial sur la base des contributions de chaque pays, conformément aux dispositions de l'Accord de Paris. Si au rythme actuel, nous sommes sur le point de manquer nos objectifs, avec selon les experts une hausse prévisible de la température de 3,5 degrés, il nous faudra accroître nos efforts afin de renverser la tendance. ●

« La trajectoire actuelle de l'Europe en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre ne permet pas pour le moment d'atteindre cet objectif »

© Assemblée nationale

PARVIENDRONS-NOUS À LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

Nicole LE PEIH
- ▶ Députée LaREM du Morbihan
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes
- ▶ Membre des groupes d'études Impact des changements climatiques et Économie verte et économie circulaire
- ▶ Conseillère régionale de Bretagne

Dans un contexte d'accélération des grandes décisions de lutte contre le réchauffement climatique poussées par la communauté scientifique, l'Union européenne veut prendre le leadership.

Le Pacte Vert (« Green Deal »), présenté par Ursula Von der Leyen en 2019, traduit le relèvement de cette ambition. L'objectif est clair, parvenir à la neutralité carbone en 2050. En conformité avec l'Accord de Paris (2015), cet objectif contribue à limiter l'élévation de la température mondiale en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Pour y parvenir, cette année l'UE modifiera son objectif intermédiaire pour 2030, le passant a priori de -40 % à -55 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990. Cette nouvelle trajectoire équivaut à une réduction de nos émissions de GES de 7,6 % par an.

Dans ce contexte d'accélération, le Pacte Vert constitue un moment fondateur. Il prévoit que l'ensemble des politiques publiques européennes soit revu sous le prisme du défi climatique. Dans les transports, dans les bâtiments, dans l'industrie, dans l'agriculture... tous les secteurs seront passés au crible, pour formuler une stratégie de transformation adaptée à chacun. C'est un choix systémique et un effort considérable.

Pour réussir, nous choisissons d'avancer ensemble, en prise avec les réalités de chaque métier, sans incantation. Il ne s'agit pas d'opposer les secteurs les plus carbonés et ceux qui le sont moins, mais bien de revoir notre système de production et de consommation dans sa globalité.

Nous devrons à la fois investir dans notre outil de production et en même temps apporter un soutien solidaire aux États plus éloignés des objectifs. Alors, que ce soit sur l'approfondissement du marché carbone, sur la formulation d'une taxonomie verte ou sur la taxe carbone aux frontières, l'UE se cherche des moyens. On peut même estimer que ce nouveau paradigme a constitué le ferment de la décision d'un endettement commun pour sortir de la crise Covid19.

« Le rôle de catalyseur que prend l'Union européenne avec la neutralité 2050, l'effet signal envoyé aux investisseurs et l'opportunité historique du plan de relance peuvent avoir un effet cumulatif révolutionnaire »

37 % des dépenses du plan de relance européen sont consacrées à la lutte contre le réchauffement climatique. Et l'ensemble des crédits budgétaires devront être dépensés en conformité avec l'objectif de neutralité carbone en 2050. Le Président du Conseil européen Charles Michel l'a clairement affirmé, « pour la première fois dans l'histoire européenne, le budget est lié aux objectifs climatiques ».

Le rôle de catalyseur que prend l'Union européenne avec la neutralité 2050, l'effet signal envoyé aux investisseurs et l'opportunité historique du plan de relance peuvent avoir un effet cumulatif révolutionnaire.

Or pour gagner la confiance de nos partenaires et confirmer notre place de leader dans la lutte contre le réchauffement climatique, nous devrons présenter la preuve et les résultats de nos engagements. ●

© Assemblée nationale

APRÈS LES « JOKERS », LE PARLEMENT A LES CARTES EN MAIN

Joël BIGOT
- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de Maine-et-Loire
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre du Conseil d'administration de l'ADEME
- ▶ Membre du Conseil national de la transition écologique

Revenons en premier lieu sur l'histoire de ce projet de loi dont l'idée est née en plein cœur de la crise des gilets jaunes. Crise du pouvoir d'achat, crise de la représentation politique, crise de la promesse républicaine. Il fut donc décidé de créer une Convention citoyenne pour le climat composée par 150 citoyens tirés au sort. Leur mandat était immense : définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) « dans un esprit de justice sociale ».

Depuis, les espoirs ont été quelque peu émoussés et les propositions finales en deçà des attentes des « conventionnels ». Eux-mêmes jugèrent très sévèrement, lors de leur dernière session, la copie du gouvernement qui obtient la note fragile de 3,3/10 corroborant ainsi l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et du Haut Conseil pour le Climat (HCC). Le Conseil national pour la transition écologique (CNTE) dont je suis membre n'a également pas mâché ses mots pour dénoncer « la baisse insuffisante des émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par cette loi [...]. Ces préoccupations sont renforcées par le nouvel objectif climatique européen de réduction des émissions de -55 %. »

Devant cette avalanche de critiques acerbes et justifiées, le Parlement a donc du pain sur la planche pour relever l'ambition de ce texte galvaudé par le gouvernement. Pour cela, les parlementaires bénéficient du travail de la Convention citoyenne qui est à saluer pour sa précision. En effet, ils peuvent y puiser nombre de mesures retranscrites légistiquement et *a minima* être à la hauteur de la promesse non tenue du « sans filtre » du Président de la République.

En second lieu, ce projet de loi constitue une véritable opportunité pour faire valoir la nécessité du tournant écologique. Le réchauffement climatique est une réalité pour les Français et les climato-sceptiques ont fondu comme neige au soleil. De ce fait, les parlementaires ont aujourd'hui une responsabilité qui les dépasse et les engage sur des sujets aussi cruciaux que la rénovation énergétique des bâtiments, l'économie circulaire, le déploiement des énergies renouvelables, la santé environnementale, l'alimentation... tant de questions qui sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

Mais il y a un hic. Cet obstacle fait hoqueter notre système économique depuis quelques années. Nous ne pouvons être constamment en transition. Il y a bien un moment où les mesures doivent être prises et les lois respectées. Le cas récent de l'interdiction des pesticides – ou « produits phytosanitaires » comme disent les lobbyistes – néonicotinoïdes illustre à merveille les ruades d'un système rétif à la transformation écologique.

Pour réaliser cela, il nous faut une stratégie. Une stratégie qui prenne en compte à la fois notre trajectoire carbone mais également la lutte contre les inégalités sociales afin d'éviter l'impasse que nous proposent les libéraux français. Le mépris gouvernemental à l'égard des mesures de régulation et de redistribution n'a que trop duré et la Convention citoyenne l'avait bien perçu en proposant par exemple une taxation sur les dividendes.

« Les parlementaires ont aujourd'hui une responsabilité qui les dépasse et les engage sur des sujets aussi cruciaux que la rénovation énergétique des bâtiments, l'économie circulaire, le déploiement des énergies renouvelables, la santé environnementale, l'alimentation »

Il est certain que toute mesure de justice sociale, absente à ce stade, sera balayée et renvoyée au projet de loi de finances 2022, une année qui tombe bien... Toutefois, avec le groupe socialiste et écologiste du Sénat, j'aurai l'honneur de porter haut des mesures sociales et écologiques aptes à répondre à l'urgence climatique *et* sociale pour le pays. ●

POUR UN PROJET DE LOI "CLIMAT ET RÉSILIENCE" AMBITIEUX !

Jean-Charles COLAS-ROY
- Député LaREM de l'Isère
- Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Coprésident du groupe d'études Énergies vertes
- Membre du conseil d'administration de l'ADEME
- Conseiller municipal de Saint-Martin-d'Hères

Avec l'examen du projet de loi « climat et résilience » qui a débuté le 8 mars en commission spéciale à l'Assemblée nationale, l'année 2021 s'annonce décisive pour l'atteinte de nos objectifs climatiques à horizon 2030 et 2050, mais aussi pour la position française dans la diplomatie climatique européenne et internationale.

Au niveau national, le texte « climat et résilience » s'inscrit dans la continuité de nombreuses avancées actées depuis 3 ans : la fermeture des quatre dernières centrales à charbon de Métropole (Le Havre, Saint-Avold, Cordemais, Gardanne), l'arrêt de projets impactant l'environnement (Europacity, Notre-Dame des Landes, Montagne d'Or en Guyane, Terminal 4 de Roissy-Charles-de-Gaulle), ou encore l'adoption de nombreuses lois déterminantes pour l'écologie (loi Hydrocarbures, loi d'Orientation des Mobilités, loi AGEC, etc.).

Grâce à ces progrès majeurs, la France est positionnée parmi les pays européens les plus volontaristes sur la question environnementale. Le texte de loi « climat et résilience » est une opportunité supplémentaire d'entretenir et de consolider ce leadership. A la veille de la présidence française du Conseil de l'Union européenne en janvier 2022, nous devons donc faire preuve d'innovation, d'ambition et de détermination pour continuer d'asseoir la légitimité de la France et se maintenir à l'avant-garde de la diplomatie climatique.

Traduisant une partie des propositions issues du travail des 150 citoyens de la Convention Citoyenne, la loi « climat et résilience » est le fruit d'un processus historique de démocratie participative appelé de ses vœux par le Président de la République en 2019. Structuré en six parties (Consommer, Produire et Travailler, Se Déplacer, Se Loger, Se Nourrir, Protection judiciaire de l'environnement), le projet de loi revêt donc un potentiel indéniable pour franchir une étape supplémentaire vers une société plus écologique et plus résiliente.

Poursuivons dans cette dynamique et saisissons l'occasion qui nous est donnée de construire un modèle de développement plus juste et plus soutenable. Au Parlement, nous pouvons encore rehausser l'ambition écologique de ce texte de loi. A titre d'exemple, nous pourrions généraliser rapidement le dispositif du « Stop pub ». Les prospectus publicitaires distribués dans nos boîtes aux lettres sont à l'origine de 800.000 tonnes de CO_2 chaque année, sans parler de la consommation de ressources naturelles et du problème des encres. Cessons les gaspillages, alors même que la grande majorité de ces publicités finit à la poubelle sans être lue. De la même façon, proposons un encadrement cohérent de la publicité, développons le télétravail, repensons notre rapport à la mobilité, à la consommation et à l'alimentation tout en préservant la biodiversité et les espaces naturels.

« La France est positionnée parmi les pays européens les plus volontaristes sur la question environnementale »

La loi « climat et résilience » doit être l'occasion de dépasser la tentation de certains de faire de l'écologie un objet de politique politicienne. Je crois profondément que les sujets environnementaux peuvent faire l'objet de consensus qui permettent de dépasser les clivages partisans.

Écoutons les avis des scientifiques et des experts du GIEC, du Haut Conseil pour le Climat ou encore du Conseil Économique Social et Environnemental qui nous appellent, tout comme les citoyens, à aller plus loin. Avec la loi « climat et résilience », construisons ensemble une nouvelle avancée écologique majeure pour la France. ●

« NOUS AVONS UNE RESPONSABILITÉ POUR FAIRE LE LIEN ENTRE LES DROITS DES TRAVAILLEURS, L'ACTIVITÉ ET LA NÉCESSITÉ DE PRÉSERVER LA PLANÈTE. »

Interview de Denis Gravouil, secrétaire général de la FNSAC-CGT

A l'issue de la Convention citoyenne pour le climat, quelles sont les propositions qui ont retenu votre attention ?

L'ensemble des propositions me paraissent intéressantes car structurantes. Malheureusement les mesures retenues dans le projet de loi Climat & Résilience dévoilé en ce début d'année, ne sont pas à la hauteur.

En tant que citoyen, beaucoup de ces propositions m'intéressent et en tant que syndicaliste, trois d'entre elles retiennent toute mon attention. En premier lieu, les membres de la Convention sont parvenus à articuler des préoccupations de transition écologique avec les enjeux sociaux, abordant par exemple les sujets de relocalisation, d'emplois et d'impacts environnementaux de l'activité. Dans le secteur que je représente, notre vigilance vis-à-vis des délocalisations est permanente. Nous veillons, y compris dans le cinéma en obtenant des aides, à ce que les films ne soient pas tournés dans des pays étrangers à bas coûts contribuant au dumping social. Et cela rejoint la lutte contre le réchauffement climatique puisque les tournages dans les régions françaises limitent les déplacements. Sur ce point, même si notre secteur ne fait pas partie des plus pollueurs, il y a toujours besoin de rationaliser, par exemple en regroupant des dates de tournage sur un même territoire. Deuxièmement, le sujet de la réduction du temps de travail a été avancé. La CGT porte aussi cela revendiquant 32 heures ; un tiers des participants de la Convention souhaitaient aller plus loin en proposant 28 heures *« sans perte de salaire dans un objectif de sobriété et de réduction de gaz à effet de serre »*. Dans notre secteur, la question ne se pose pas tant en termes de durée mais de répartition du temps de travail. Que chacun gagne du temps pour des activités associatives me parait une piste intéressante.

Troisième proposition à suivre, celle sur le lien entre santé au travail et exigences environnementales avec une illustration, l'utilisation de produits nocifs pour la planète. Dans notre secteur, nous y sommes confrontés au niveau de la construction de décors. Mais là aussi, nous pouvons avancer pour essayer de trouver des protocoles de travail moins agressifs chimiquement, avec des produits plus faciles à recycler. Même dans une profession qui s'estime assez peu polluante, il est crucial d'agir.

150 citoyens réunis pour définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Une méthode inédite qui a mené au projet de loi Climat et Résilience. Qu'en pensez-vous ?

Solliciter les citoyens pour formuler des propositions en faveur du climat constituait une démarche originale qui présente des intérêts et, en même temps, des limites. Le panel semblait assez représentatif de la population. La différence avec la méthode « plus classique » de concertation avec les corps intermédiaires est l'absence d'expertise. Pour autant, ces derniers n'ont pas été oubliés. Il y a eu beaucoup de rencontres avec les organisations syndicales, ce qui a créé des liens. Avec les citoyens, nous avons évoqué les sujets de fonds, comme la délocalisation.

Mais cette démarche présentait une limite en étant uniquement consultative. La méthode ne va pas jusqu'au bout pour les prises de décision. Dès lors, la Convention aboutit à des mesures, plus précisément « des mesurettes » dictées par des choix économiques. Cela donne l'impression que le recours au participatif a fait office de « coup de com ».

En tant qu'organisation syndicale, comment définissez-vous votre rôle, votre engagement en matière de transition écologique ?

Nous avons une responsabilité pour faire le lien entre les droits des travailleurs, l'activité que nous représentons et la nécessité de préserver la planète. Toute la question est de savoir comment articuler tout cela. Les premières victimes du réchauffement climatique sont les plus pauvres. Notre bataille est de conjuguer transition écologique et justice sociale. Au niveau de la confédération, nous avons diffusé, en mai 2020, avec 20 associations, ONG et syndicats regroupés en un collectif, un plan de « sortie de crise sociale et écologique ».

Sur le terrain, notre fédération travaille sur des outils pour adapter l'activité, avec des effets positifs sur la planète, comme les instruments, mis en place depuis 10-15 ans, de calcul de l'impact écologique des tournages.

LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE

VIENT DE PARAÎTRE

Paru en mars 2021

TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- du ministère de la Transition écologique et solidaire
- de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- du Parlement
- des agences nationales et établissements publics
- des établissements de recherche et formation
- des syndicats et organisations professionnelles de l'énergie
- des instances régionales

BON DE COMMANDE

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnements – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe – Fax : 03 27 61 22 52

REV21

❑ OUI, je commande l'édition 2021 du Trombinoscope de l'Énergie (paru en mars 2021)
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %, port offert)

❑ M. ❑ Mme

Nom.....

Prénom .....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Pays .....

Tél .....Fax.....

E-mail.....

Je joins mon réglement à l'ordre du Trombinoscope par :

❑ Chèque ❑ Mandat ❑ Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : CW : (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

❑ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

TRIBUNES

OUTRE-MER : UNE CRISE, DES PROBLÉMATIQUES TERRITORIALES

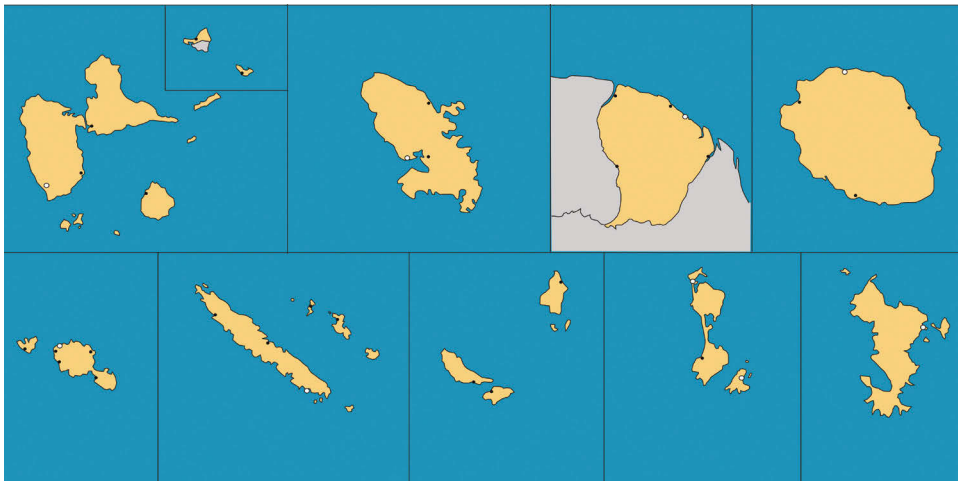

Alors que le Sénat vient de renouveler partiellement ses membres, une nouvelle délégation à l'outre-mer vient d'être constituée et lance ses groupes de travaux. Ses axes de travail pour l'année qui vient porteront d'une part, sur la situation du logement dans les outre-mer, d'autre part sur la place des outre-mer dans la stratégie maritime nationale. En toile de fond, la gestion de la crise sanitaire et son impact économique sont surveillés de près par les deux délégations, au Sénat et à l'Assemblée.

Les économies ultramarines restent très dépendantes des échanges extérieurs. La crise et la fermeture des liaisons aériennes ont provoqué l'assèchement de certains débouchés, qui ont conduit les entreprises à devoir s'adapter. 95 % d'entre-elles sont des TPE et PME, dont une grande partie est liée à l'économie du tourisme. En période de confinement, les pertes instantanées d'activité sont estimées pour l'ensemble de l'outre-mer à 30 %, selon la délégation sénatoriale. Et selon une première évaluation d'impact du CEROM, le PIB se serait contracté en moyenne de 10 % en outre-mer. Malgré les dispositifs d'aide d'urgence, la situation reste précaire pour l'économie locale comme pour les collectivités, fortement dépendantes de la fiscalité indirecte. L'octroi de mer et les taxes sur la consommation sont en nette baisse, les pertes sont estimées de 120 à 240 millions d'euros pour les DROM. Face à cette situation, l'État a annoncé un plan de soutien exceptionnel.

La crise économique pourrait devenir sociale, car l'impact sur le portefeuille des habitants est concret : les prix des produits en tension ont augmenté, notamment à cause de la hausse des tarifs du fret aérien. Le coût du fret aérien étant financé par le prix des billets des passagers, une augmentation automatique a eu lieu, répercutée sur les produits vendus.

Enfin, sur le plan sanitaire, la crise a mis en exergue la fragilité des systèmes de santé sur les territoires, nécessitant parfois de recourir plus rapidement à des confinements pour éviter la saturation des centres hospitaliers.

Marjolaine Koch

LE PLAN DE RELANCE AVANCE EN OUTRE-MER

Sébastien LECORNU
▶ Ministre des Outre-mer
▶ Conseiller départemental de l'Eure

La crise sanitaire continue de toucher notre pays. En Outre-mer, avec le président de la République et le Premier ministre, nous avons fait le choix de la différenciation : les mesures de protection prises dans chacun des territoires sont adaptées en fonction de la circulation du virus et de ses réalités géographiques et sociologiques. Dans le Pacifique, nous tendons vers le Covid-free, tandis que dans les Antilles nous tentons de limiter la circulation des variants dans les îles. Enfin, à Mayotte et à La Réunion, nous mettons en œuvre toutes les actions nécessaires pour contenir la propagation de l'épidémie.

Cette stratégie du sur-mesure nous permet de protéger nos concitoyens tout en maintenant une économie endogène dans chacun de nos territoires ultramarins en fonction de sa situation sanitaire. Pour les secteurs les plus impactés par nos mesures de protection sanitaire, l'État est au rendez-vous. Ce sont 5 Md€ d'aides qui ont été allouées aux entreprises ultramarines depuis le début de la crise, dont près de 500 M€ pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration.

Il faut également penser à l'avenir. Avec France Relance ce sont au moins 1,5 milliard d'euros qui sont consacrés en 2021 et 2022 à des projets dans les Outre-mer ayant pour objectif d'accompagner durablement la transformation des économies pour favoriser la création d'emploi local.

Cette enveloppe, nous avons souhaité la flécher à la fois sur des projets inscrits dans une stratégie nationale ; mais également dans des projets locaux, identifiés par les préfets et haut-commissaires, pour répondre le plus justement possible aux besoins et aux enjeux de développement de chaque territoire. C'est ce que nous faisons pour la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, notamment en Guadeloupe, avec 50 millions d'euros fléchés. Nous investissons également pour la transformation agricole afin d'atteindre un objectif d'autosuffisance alimentaire. Nous agissons pour l'accélération de la construction des infrastructures routières, en finançant notamment la Nouvelle route du littoral (NRL) à La Réunion. C'est également un soutien aux collectivités, maillon essentiel de la relance, avec les contrats COROM qui permettent aux communes qui en font la demande d'obtenir une contractualisation avec l'État pour un retour à l'équilibre financier. Au global, ce sont 750 millions d'euros qui sont investis pour des projets concrets, locaux, qui permettront de répondre aux attentes des habitants.

« Cette stratégie du sur-mesure nous permet de protéger nos concitoyens tout en maintenant une économie endogène dans chacun de nos territoires ultramarins en fonction de sa situation sanitaire »

Six mois après le lancement de ce plan de relance inédit, un premier bilan peut être dressé. Entre août et novembre 2020, ce sont 20 093 emplois qui ont été créés dans les Outre-mer grâce aux investissements du Gouvernement. La territorialisation des crédits du plan de relance que j'ai souhaité dans les Outre-mer permet de relancer des secteurs stratégiques comme le BTP, l'agriculture ou encore l'industrie.

Si les premiers retours sont prometteurs, il reste encore beaucoup à faire, France Relance est une opportunité immanquable pour répondre aux défis sur chaque territoire. Je crois profondément que les Outre-mer seront aux avant-postes de cette relance, qui dessine la France de demain. ●

© Sénat

UNE INSTANCE SÉNATORIALE DÉDIÉE AUX OUTRE-MER ET À LEURS SPÉCIFICITÉS

Stéphane ARTANO
▶ Sénateur RDSE de Saint-Pierre-et-Miquelon
▶ Président de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
▶ Conseiller territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon

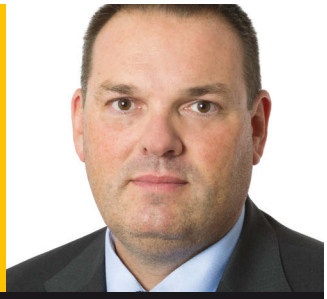

La délégation sénatoriale aux outre-mer, que j'ai l'honneur de présider depuis décembre 2020, est l'instance qui au sein du Sénat porte la voix des collectivités ultramarines et met en avant leurs spécificités.

Forte de sa composition paritaire (21 sénateurs ultramarins et 21 sénateurs de l'Hexagone), de sa méthode de travail basée sur la collégialité et la transversalité, et de ses activités en prise avec les réalités locales, la délégation vise l'intégration de la dimension ultramarine dans l'activité parlementaire. Issue d'une initiative sénatoriale, elle dispose d'une assise législative depuis la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer qui lui a confié une triple mission : informer le Sénat de la situation des collectivités ultramarines ; veiller à la prise en compte de leurs caractéristiques, contraintes et intérêts propres ; participer à l'évaluation des politiques les intéressant.

Le programme d'activités qu'elle se fixe chaque année en fait écho en mettant en valeur la diversité des territoires. L'idée que cette diversité appelle désormais des réponses différenciées a été au cœur des travaux menés sous la présidence de mes deux prédécesseurs, Serge Larcher et Michel Magras. À cet égard, la publication en septembre 2020 du rapport sur la différenciation territoriale outre-mer, inventoriant le kaléidoscope statutaire des collectivités ultramarines et mesurant l'état des discussions sur ce sujet au sein de chacune d'entre elles, constitue une étape essentielle de la réflexion sur les perspectives d'évolution institutionnelle les concernant.

Dans le cadre de son programme de travail pour 2021, la délégation a retenu deux thèmes d'étude : la situation du logement outre-mer et la place des outre-mer dans la stratégie maritime nationale. La politique du logement dans les outre-mer soulève, en effet, de nombreuses critiques largement pointées lors du dernier débat budgétaire en raison du semi-échec du Plan logement outre-mer (2015-2019) et de la mise en place tardive du nouveau Plan logement outre-mer (2019-2022). Les rapporteurs de cette première étude - Guillaume Gontard (Isère - GEST), Micheline Jacques (Saint-Barthélemy - LR) et Victorin Lurel (Guadeloupe - SER) - mènent actuellement, à un rythme soutenu, d'importantes auditions qui font l'objet de comptes rendus et de retransmissions disponibles sur le site internet du Sénat[1].

La délégation engagera ensuite sa seconde étude dont les rapporteurs seront Philippe Folliot (Tarn - UC), Annick Petrus (Saint-Martin - LR) et Marie-Laure Phinera Horth (Guyane - RDPI). Elle explorera les multiples enjeux liés à la dimension océanique de la France qui dispose du deuxième espace maritime mondial grâce à ses outre-mer.

« Dans le cadre de son programme de travail pour 2021, la délégation a retenu deux thèmes d'étude : la situation du logement outre-mer et la place des outre-mer dans la stratégie maritime nationale »

Parallèlement, des auditions et tables rondes ponctuelles sont organisées afin d'assurer le suivi d'études antérieures ayant bénéficié d'une large audience (visibilité des outre-mer dans l'audiovisuel public suite à la suppression de France Ô, urgence économique outre-mer, enjeux financiers et fiscaux européens...).

Enfin, le cycle des colloques initié en 2017 sur les biodiversités ultramarines, sujet ô combien d'actualité, sera mené à son terme, avec l'organisation, le 20 mai prochain, du dernier volet consacré à l'océan Indien, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB). ●

1. *http://www.senat.fr/commission/outre_mer/index.html*

ÉCONOMIES ULTRAMARINES : RÉPONDRE À L'URGENCE, BÂTIR DES MODÈLES PLUS RÉSILIENTS

Viviane ARTIGALAS
- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain des Hautes-Pyrénées
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer

Dès mars 2020, la délégation sénatoriale aux outre-mer a engagé une étude sur les conséquences économiques de la crise sanitaire pour les outre-mer[1]. Avec Stéphane Artano et Nassimah Dindar, nous avons dressé en **juillet 2020 un premier panorama de l'impact de la crise sur cinq secteurs clés** : le transport aérien, le BTP et le logement social, l'agriculture et la pêche, le numérique et le tourisme. Organisées par visioconférence, des tables rondes, réunissant chacune en moyenne une dizaine d'acteurs économiques, ont permis de **prendre la mesure de la gravité de la crise outre-mer**.

Très vite, deux priorités sont apparues : la **nécessaire adaptation des dispositifs d'urgence** et **le soutien aux collectivités locales**. Les particularités du tissu entrepreneurial en outre-mer, constitué en moyenne de 95 % de TPE/PME devaient ainsi conduire à adapter les dispositifs nationaux. Par ailleurs, la crise s'est révélée être un choc majeur pour les collectivités ultramarines, fortement dépendantes de la fiscalité indirecte. La baisse des recettes d'octroi de mer et des taxes sur la consommation appelait à un indispensable plan de soutien pour les communes et les régions d'outre-mer.

Au-delà des mesures d'urgence, le rapport de la délégation appelait également à préparer la relance en outre-mer. La délégation avait ainsi insisté sur les **défaillances en termes de gestion de l'eau** une nouvelle fois constatées pendant la crise. La situation a été particulièrement critique en Guadeloupe, où des « tours » d'eau, ont perduré. Le rapport appelait à une **accélération du plan Eau DOM** mis en place en 2016.

Pour répondre aux déficits de logements sociaux en outre-mer, la délégation avait également appelé à accélérer le déploiement du **plan logement outre-mer et du plan Séismes Antilles et** à mettre en place un programme ambitieux d'investissements.

Mais la relance ne doit pas seulement apporter **une réponse conjoncturelle**. Elle doit également aider à dessiner pour l'avenir un modèle de **développement plus résilient pour les outre-mer**, qui passe notamment par :

- Un véritable soutien aux agriculteurs et pêcheurs pour aider à atteindre **l'objectif d'autonomie alimentaire.** Pendant les périodes de confinement, les **agriculteurs ont fait preuve d'innovation** pour continuer à vendre leurs produits. Circuits courts, *drives* et ventes directes se sont multipliés. Les difficultés d'approvisionnement extérieur ont par ailleurs fait prendre conscience de l'importance de la production locale. Ces **initiatives doivent être pérennisées** et les chartes d'entente entre la grande distribution et les producteurs locaux mériteraient d'être systématisées.
- La consécration des **outre-mer comme zone franche numérique**, la crise ayant démontré l'utilité du numérique pour assurer la résilience des territoires. Si la couverture mobile et internet est globalement satisfaisante en outre-mer, des zones isolées restent encore à couvrir (fracture numérique entre le littoral et l'intérieur des terres et dans les zones archipélagiques) et la formation aux usages du numérique parait capital. Avec le secteur de la tech, le numérique offre par ailleurs un vivier d'emplois futurs pour les territoires.
- L'accompagnement du **tourisme ultramarin vers un modèle de tourisme durable**. La diversification des modes d'hébergement en outre-mer doit participer au développement d'un tourisme qualitatif. Forts de leurs nombreux atouts (80 % de la biodiversité française se trouve en outre-mer), les territoires peuvent miser pour l'avenir sur le développement d'un tourisme éco-responsable.

« la relance ne doit pas seulement apporter une réponse conjoncturelle. Elle doit également aider à dessiner pour l'avenir un modèle de développement plus résilient »

Les axes dessinés par le rapport de la délégation sur l'urgence économique outre-mer ont largement été **repris dans le plan de relance présenté début septembre par le ministère des outre-mer.** La **vigilance de la délégation reste cependant de mise** : la déclinaison territoriale du plan apparaît encore limitée et les interrogations sont nombreuses sur la capacité des territoires à répondre aux « appels à projets ». ●

1. *L'urgence économique outre-mer à la suite de la crise du Covid-19, Rapport d'information de M. Stéphane Artano et Mmes Viviane Artigalas et Nassimah Dindar, juillet 2020.*

© Sénat

OUTRE-MER ET COVID, LA CRISE SANITAIRE RENFORCE L'URGENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Nassimah DINDAR
- Sénatrice UC de la Réunion
- Membre de la Commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Vice-présidente de la Délégation sénatoriale aux Outre-Mer
- Membre du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale
- Conseillère départementale de la Réunion

En juillet 2020, alors que la France sortait de la première vague Covid et de son premier confinement national, la Délégation Sénatoriale aux Outre-Mer rendait public un rapport portant sur l'urgence économique Outre-Mer. La crise sanitaire, en Outre-Mer plus qu'ailleurs, avait en effet servi de révélateur et parfois d'amplificateur des fragilités des économies ultramarines, mais aussi de leur capacité d'adaptation et de résilience. Ce rapport se concluait sur 50 propositions concrètes, dont certaines ont été reprises dans le plan France Relance et d'autres nourriront la réflexion de la future loi 4D (décentralisation, déconcentration, différenciation, décomplexification).

C'est un fait connu et indéniable : les économies ultramarines connaissent des difficultés structurelles, liées à l'insularité, l'éloignement et l'enclavement. La crise sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid 19 n'a fait que renforcer ces fragilités. Dès le début de cette crise, la Délégation sénatoriale aux Outre-Mer décidait d'engager une étude relative aux effets économiques de cette crise. Dans un premier temps, la délégation s'est penchée sur la nécessaire adaptation des dispositifs nationaux au regard des spécificités du tissu entrepreneurial ultramarin et le besoin d'accompagnement des collectivités locales. Ce premier travail a fait l'objet d'un rapport remis au Premier ministre le 14 mai 2020.

Dans un second temps, la Délégation a voulu étudier plus précisément six secteurs majeurs que sont le transport aérien, le BTP et le logement social, l'agriculture et la pêche, le numérique, les données statistiques et le tourisme, par le biais de tables rondes réunissant à chaque fois une dizaine d'opérateurs. Au final, le rapport rendu public et disponible sur le site du Sénat fait 58 recommandations, avec un triple objectif : l'accompagnement des collectivités ; l'adaptation des plans de relance aux réalités locales ; la construction d'un modèle de développement plus résilient, capable de mieux affronter d'éventuelles nouvelles crises.

La territorialisation du Plan France Relance a permis que certaines de nos propositions soient déjà reprises. La deuxième et/ou la troisième vague ont, par ailleurs, confirmé la pertinence de nos recommandations et renforcé l'urgence de leur prise en compte, comme par exemple en ce qui concerne le renforcement des moyens sanitaires ou le soutien à l'activité touristique ou aux compagnies aériennes fortement impactées.

Mais c'est dans la différenciation et dans la décentralisation que réside, sur la durée, la force des Outre-Mer. Les élus locaux, dont je fais aussi partie, demandent une meilleure prise en compte des spécificités depuis de nombreuses années, sans que ne soit remis en cause le profond attachement de ces territoires et de ces populations à l'unité nationale. La France a tout intérêt à permettre une meilleure adaptation des dispositifs et des normes, ainsi qu'une meilleure intégration de ses Outre-Mer dans leur bassin de population régional : c'est ainsi que pourront se bâtir des développements durables et résilients pour ces territoires ; c'est ainsi aussi que la France accroîtra son importance et son influence dans ces régions stratégiques. ●

« C'est un fait connu et indéniable : les économies ultramarines connaissent des difficultés structurelles, liées à l'insularité, l'éloignement et l'enclavement. La crise sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid 19 n'a fait que renforcer ces fragilités »

LE LOGEMENT, UN ENJEU CENTRAL EN OUTRE-MER

Micheline JACQUES
- ▶ Sénatrice LR de Saint-Barthélemy
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Membre de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- ▶ Conseillère territoriale de Saint-Barthélemy

Avec près de 80 % des ménages éligibles à un logement social dans certains territoires d'outre-mer, le logement est un enjeu central de l'avenir des outre-mer à la fois humain, social et économique. La Délégation sénatoriale aux outre-mer s'est alarmée de la diminution de la construction, passée de 9000 par an en 2015 et 2016, pour atteindre 6660 en 2019. Elle a donc chargé mes collègues Guillaume Gontard, Victorin Lurel et moi-même, d'un rapport sur le logement social. Ce travail s'inscrit dans la double continuité de la fixation par le Sénat de l'objectif de 150.000 logements construits ou réhabilités en dix ans dans la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et des travaux de sa délégation aux outre-mer sur les normes BTP. Dans cette optique, nous avons recensé un ensemble de problématiques se rapportant au logement social en vue d'identifier des leviers favorisant la relance de la production dans un contexte où le nouveau Plan logement outre-mer peine à démarrer et où la crise sanitaire affectera probablement le secteur.

Le premier indicateur est celui du financement qui, outre-mer, provient à la fois de la défiscalisation et de la ligne budgétaire unique (LBU). Cette dernière apporte la part de subvention de la construction dont le coût est évidemment un levier fondamental. Le défi qui est posé est celui de l'adéquation des loyers au niveau des revenus des ménages alors que le renchérissement du prix du foncier qui devient de plus en rare dans les territoires insulaires s'ajoute aux surcoûts des matériaux du fait de l'importation.

Le déficit d'ingénierie est au centre des préoccupations ces dernières années ; il s'agit d'en évaluer la réalité et les besoins. Ce sujet rejoint notamment celui des ressources humaines et partant de la formation, comme l'ont relevé plusieurs interlocuteurs.

S'agissant des normes et de la facilitation de la construction, volet dont je suis plus spécifiquement en charge, ce rapport permet d'assurer le suivi des travaux antérieurs de la délégation et de dresser un état des lieux de la mise en œuvre des préconisations. Là encore, se pose la problématique de l'adaptation, celle des règles de constructions en vue de l'allègement des procédures de production, comme de celle des matériaux. L'intégration des outre-mer à la chaîne de production normative a progressé mais reste encore embryonnaire. Si la sécurité reste la première exigence de la construction, elle doit aussi s'acclimater à l'exposition des bâtiments aux risques naturels, notamment sismiques et cycloniques. En cette matière, il y a lieu notamment de s'interroger sur les enseignements qui peuvent être tirés des pratiques traditionnelles. L'adaptation des performances énergétiques doit pouvoir en outre assurer des bâtiments écologiquement durables sans sacrifier les autres impératifs, offrant un champ d'innovation à explorer.

« La Délégation sénatoriale aux outre-mer s'est alarmée de la diminution de la construction, passée de 9000 par an en 2015 et 2016, pour atteindre 6660 en 2019 »

Loger, c'est aussi apporter une réponse sociale. Cette dernière doit se retrouver à la fois dans l'espace « habité » tant à titre privatif que collectif pour assurer cette fonction. Il s'agit en premier lieu, de tenir compte de la réalité de l'occupation des logements de même que collectivement, l'espace de vie doit constituer un moyen de créer du lien social, mission qui placent les associations de quartier et l'accompagnement social des bailleurs dans une position charnière. ●

OUTRE-MER : L'ÉCONOMIE BLEUE AU SECOURS DES VICTIMES DE LA CRISE

Philippe FOLLIOT
- ▶ Sénateur UC du Tarn
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Membre du Conseil consultatif des terres australes et antarctiques françaises
- ▶ Conseiller départemental du Tarn
- ▶ Président de l'Alliance Centriste

Plus que n'importe quel autre territoire français, les Outre-mer souffrent de la crise sanitaire en cours, d'une part parce que la fragilité de leur système de santé les oblige à recourir plus rapidement au confinement, d'autre part parce que leur économie est majoritairement dépendante du tourisme, aujourd'hui à l'arrêt.

Alors qu'une partie du Sénat vient d'être renouvelée, j'ai rejoint avec enthousiasme la délégation à l'Outre-mer, présente dans les deux chambres du Parlement, dont cette année les travaux porteront, entre autres, sur la situation du logement et sur la place des Outre-mer dans la stratégie maritime nationale – j'ai d'ailleurs l'honneur d'avoir été désigné co-rapporteur d'une étude sur ce sujet, en compagnie de Mmes Annick Petrus et Marie-Laure Phinera-Horth.

Il était temps d'envisager enfin la mer comme une composante essentielle de notre territoire et de mettre en place une action coordonnée pour défendre à la fois les intérêts de l'économie maritime française, et ceux des ultramarins, qui se recoupent sur bien des points. Je suis favorable à l'existence d'un Ministère de la mer et l'Outre-mer. Cette délégation, traitant de ces deux sujets dans une même enceinte, nous permet de travailler conjointement à une reconnaissance et une valorisation de l'économie bleue en lien avec les outre-mer.

Historiquement, à l'instar de l'hexagone, de nombreuses collectivités d'outre-mer ont tourné le dos à la mer, au profit d'une économie touristique qui les rend totalement tributaires d'aléas tels que nous en connaissons actuellement. Et l'État français les a encouragées dans ce sens, alors que c'était renier leurs véritables potentialités, tant économiques que géostratégiques.

La France dispose en effet de la deuxième ZEE (Zone Économique Exclusive) mondiale, avec des territoires répartis dans tous les océans. Sa superficie, territoires marins inclus, dépasse celle de la Chine : cela donne à réfléchir sur le rôle que pourrait jouer notre pays, bien plus qu'il ne le fait, dans l'équilibre mondial !

L'île Tromelin a failli être bradée d'un traité inique de cogestion et le devenir des îles éparses est lui aussi en question. L'atoll de la Passion-Clipperton est devenu une poubelle de plastique à ciel ouvert. Certaines de nos îles sont oubliées alors qu'elles constituent un nœud de stabilité au sein de zones politiques tendues. Les enjeux sur ces territoires sont multiples !

Par ailleurs, sur ce territoire marin, la France possède aussi de vraies ressources, parfois inexploitées, parfois pillées par ses voisins sans aucune intervention régalienne ! Si l'État cessait de traiter les symptômes dans les Outre-mer et opérait un changement radical de paradigme à leur endroit, afin de prendre en compte leurs réels potentiels économiques, le premier étant la mer, de nombreux aspects de la crise pourraient être atténués, voire solutionnés.

La crise minière en Nouvelle-Calédonie et en Guyane, les problématiques environnementales, la flambée des prix des produits importés, tout ceci devrait nous pousser à regarder toujours plus vers la mer, vers le développement des énergies marines renouvelables, vers une gestion raisonnée des ressources halieutiques, vers une souveraineté renforcée et réaffirmée afin que nos compatriotes ultramarins puissent enfin redresser la tête et se sentir fiers d'appartenir à notre nation.

« Certaines de nos îles sont oubliées alors qu'elles constituent un nœud de stabilité au sein de zones politiques tendues. Les enjeux sur ces territoires sont multiples ! »

En développant l'économie bleue, ce ne sont pas moins de 600.000 emplois qui pourraient être créés d'ici 2030 en France, dont, avec volontarisme de l'état, 200.000 en outre-mer.

La solution pour les Outre-mer est donc simple : il nous faut revenir à une politique maritime « gaullienne », de long terme et dans une optique globale, afin de reconquérir notre souveraineté, y compris sur les territoires apparemment insignifiants, d'accompagner tous les acteurs de la mer vers une exploitation raisonnée et écoresponsable de ses ressources, et de redonner aux ultramarins le contrôle sur leur économie locale, donc sur leur destin. ●

PRÉPARER LA PRÉSIDENCE FRANÇAISE DE L'UE POUR MIEUX FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES OUTRE-MER

Vivette LOPEZ
- ▶ Sénatrice LR du Gard
- ▶ Secrétaire de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- ▶ Secrétaire de la délégation sénatoriale aux Outre-mer

Gilbert ROGER
- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Seine-Saint-Denis
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- ▶ Membre de la délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'Otan

Dominique THEOPHILE
- ▶ Sénateur RDPI de la Guadeloupe
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Membre de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'État Outre-mer

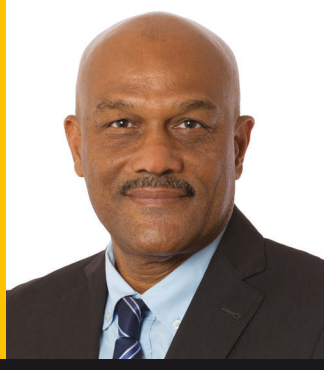

La prochaine présidence française du Conseil de l'Union européenne, qui se tiendra au premier semestre 2022, doit être l'occasion de mieux faire entendre la voix des outre-mer. Les territoires ultramarins assurent à l'Union européenne une présence dans les trois océans, lui permettent de détenir la première zone économique exclusive (ZEE) du monde et lui offrent de nombreuses richesses puisqu'ils abritent 80 % de sa biodiversité.

Lorsqu'en 2020 ont débuté les négociations pour le nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027 et pour la nouvelle décision d'association pour les PTOM, deux enjeux majeurs existaient alors pour les Régions ultrapériphériques (RUP) : la défense d'un équilibre budgétaire plus favorable et la reconduction

© Sénat

« Si la mobilisation financière et fiscale a été un succès, des progrès restent à accomplir pour améliorer l'accès aux fonds européens et renforcer la place des outre-mer dans l'UE »

des dispositifs fiscaux spécifiques. Pour les PTOM, alors que la moitié d'entre eux quittaient l'UE avec le Brexit, les interrogations portaient notamment sur la budgétisation du Fonds européen de développement (FED).

Ces multiples enjeux rendaient nécessaire une forte mobilisation : la Délégation sénatoriale aux outre-mer a donc conduit une étude sur les enjeux financiers et fiscaux européens pour les outre-mer en 2020[1]. Une quarantaine de personnalités ont été auditionnées et un déplacement à Bruxelles (au Parlement européen et à la Commission européenne) a été organisé.

Globalement, grâce à la mobilisation des élus ultramarins, les risques budgétaires et fiscaux pour les RUP, identifiés par le rapport de la délégation, ont pu être levés au cours des négociations :

- Le rapport défendait le maintien du budget du POSEI (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité), indispensable au soutien de l'agriculture ultramarine. Il a pu être obtenu puisque l'enveloppe retenue a été maintenue à 278 millions d'euros ;
- Les taux de cofinancement ont été maintenus à 85 % dans les RUP, alors que la Commission européenne avait proposé de les abaisser à 70 % ;
- Le dispositif dérogatoire d'octroi de mer a pu être reconduit jusqu'en 2027 et la Commission a finalement renoncé à exclure du bénéfice des exonérations d'octroi de mer les productions locales couvrant moins de 5 %, ou plus de 90 % des besoins locaux. Par ailleurs, comme le recommandait la délégation, le seuil d'assujettissement de l'octroi de mer a été relevé de 300 000 à 550 000 euros, permettant d'alléger les charges financières des petites entreprises.

Si la mobilisation financière et fiscale a été un succès, des progrès restent à accomplir pour améliorer l'accès aux fonds européens et renforcer la place des outre-mer dans l'UE.

Le rapport de la délégation appelait ainsi à améliorer l'accès aux fonds européens, condition indispensable pour concrétiser les avancées budgétaires :

- Le préalable est d'améliorer l'information sur les fonds et les programmes européens. Ainsi, s'ils bénéficient essentiellement du FED, les PTOM sont aussi éligibles aux programmes horizontaux de l'UE. Or, l'information sur ces programmes reste encore trop parcellaire ;
- Les territoires déplorent par ailleurs la trop grande complexité dans l'accès aux fonds européens, renforcée par le turn over important des fonctionnaires formés à la gestion de ces fonds. Il faut allonger la durée moyenne de ces emplois et renforcer leur attractivité.

Pour mieux faire entendre la voix des outre-mer dans l'UE :

- La Représentation permanente française (RPUE) gagnerait à collaborer davantage avec les territoires, de nombreuses collectivités demandant à être plus régulièrement et plus complètement informés des négociations et des résultats finaux obtenus ;
- L'appui de la représentation des RUP françaises à Bruxelles peut s'avérer très utile. Mais ses moyens, très limités aujourd'hui, doivent être renforcés ;
- Avec le Brexit et le départ de 12 PTOM sur 25, la France est désormais le seul pays de l'UE présent dans le Pacifique. Notre pays doit tirer parti de cette nouvelle donne.
- Les projets de coopération régionale entre outre-mer européens doivent se multiplier, ceux-ci étant encore trop peu nombreux.

Ces avancées sont indispensables pour construire une relation de confiance entre l'UE et ses outre-mer, valorisant leurs atouts et reconnaissant leurs spécificités. La vigilance devra par ailleurs rester de mise s'agissant de la déclinaison du Plan de relance européen dans les territoires ultramarins. Enfin, il reste à définir la place des outre-mer dans le nouveau partenariat économique qui devrait être établi entre l'UE et le Royaume-Uni. ●

1. *Les enjeux financiers et fiscaux européens pour les outre-mer en 2020, Rapport d'information de Mme Vivette Lopez et de MM. Gilbert Roger et Dominique Théophile, juillet 2020*

LE TROMBINOSCOPE

INSTITUTIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES EUROPÉ

VIENT DE PARAÎTRE

En collaboration avec

EPAD

EUROPEAN PUBLIC AFFAIRS DIRECTORY

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

15 000 CONTACTS

Institutions européennes :

Parlement
Conseil
Commission
Cour de justice
Banque centrale
Cour des comptes
Agences et autres organismes européens

Affaires Publiques à Bruxelles :

Associations professionnelles
ONG
Bureaux de représentation des régions
Entreprises
Think-Tanks
Médias ...

bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex-France – Fax : 03 27 61 22 52

☐ Je commande le Trombinoscope de l'Union européenne / EPAD 2021
au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC (TVA 5,5 %).

REV21

Paru en février 2021, édité en anglais

OFFERT : Frais de port + accès illimité pendant un an à la base de données Europe du site Internet du Trombinoscope

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Validité |_|_|_|_|

Cryptogramme |_|_|_| (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

LA FEDOM : DANS ET APRÈS LA CRISE, UNE APPROCHE DIFFÉRENCIÉE S'IMPOSE

Jean-Pierre PHILIBERT
▶ Président de la FEDOM
▶ (Fédération des entreprises des Outre-mer)

La crise que nous traversons, comme toutes les crises majeures, donne à voir une très forte capacité de résilience et d'adaptation de nombreux acteurs en Outre-mer ainsi qu'une recomposition assez forte du paysage dans certains secteurs d'activité structurants, par exemple dans le transport aérien où il faut souligner les initiatives privées ayant permis de sauver la compagnie Corsair.

Mais cette agilité ne portera ses fruits qu'à la seule condition que les décisions qui impactent les territoires soient prises à l'aune de leurs réalités.

Or, aujourd'hui, certaines décisions en font fi : l'application de mesures discriminatoires telles que le maintien des motifs impérieux pour accéder à nos territoires en est une. Alors même que les indices de prévalence sont très largement inférieurs à ceux de la métropole, elle est incompréhensible pour tous les opérateurs d'un secteur vital pour l'économie de nos territoires. C'est une menace de mort alors que c'est un remède de cheval qu'il faudrait.

La remise en cause unilatérale des contrats photovoltaïques intervenue en fin d'année 2020 sur des territoires pionniers en matière de transition énergétique en est une autre.

Ces aberrations sapent la confiance des investisseurs et des entreprises en la parole de l'État.

Il s'agit de la restaurer pour être vivant quand le jour se lèvera.

« Ces propositions pourraient servir de matériau pour alimenter une prochaine grande loi cadre (ou de programme) de développement économique des outre-mer qui pourrait être proposée au début de la prochaine législature »

C'est pourquoi, depuis le début de cette année, la FEDOM, en relais des acteurs économiques ultramarins, se mobilise tout particulièrement :

- Pour veiller à **la réalité effective de la déclinaison territoriale Outre-mer du plan de relance et de la mise en œuvre du Plan Logement Outre-mer** ;
- Pour porter des propositions **sur les problématiques des dettes COVID (fiscales et sociales) accumulées par les entreprises depuis le début de la crise**, notamment pour les secteurs d'activité les plus impactés : tourisme/hébergement/restauration, BTP, transports, évènementiel/culture ;
- Pour rappeler la nécessité absolue **d'adapter certaines conditions et obligations législatives et réglementaires liées au bénéfice de certains régimes fiscaux** (défiscalisation/crédit d'impôt, ZFA/ZFANG…) ;
- Et plus spécifiquement, pour relayer les problématiques spécifiques aux collectivités du Pacifique, qui aujourd'hui bénéficient d'un soutien relatif moins important de la part de l'État.

Au-delà de la « gestion des urgences » et alors que se profilent des échéances politiques majeures en 2022 et à l'heure où de profonds bouleversements conjoncturels (COVID…) et structurels mettent à l'épreuve la politique « de rattrapage du modèle républicain » pratiquée depuis 1946, il nous paraît indispensable, sur le plan stratégique, d'amorcer (ou de poursuivre) un travail de fond qui devrait conduire, dans les prochains mois, la FEDOM et les principales organisations socio-professionnelles des Outre-mer à redéfinir les priorités économiques de leurs territoires et à réfléchir à la « réorientation » des principaux concours budgétaires et fiscaux en faveur du développement économique.

Ces propositions pourraient servir de matériau pour alimenter une prochaine grande loi cadre (ou de programme) de développement économique des outre-mer qui pourrait être proposée au début de la prochaine législature. Cette loi-cadre ou de programme viendrait décliner, par territoire, des différents dispositifs et concours réorientés, réajustés ou tout simplement réinventés en fonction de la vision et des projets définis à l'échelle de chaque territoire : aides à l'investissement, aides à l'exploitation, aides en faveur du capital-risque, fonds d'amorçage.

Elles servent le dessein que la FEDOM partage avec ses partenaires, dont la Banque des territoires, du développement économique des territoires ultramarins et de la compétitivité de leurs entreprises, pour leur permettre de réussir leur transition énergétique, écologique et numérique et jouer leur plein rôle dans leurs environnements régionaux respectifs. ●

TRIBUNES

CANCER : UNE STRATÉGIE SUR 10 ANS POUR FAIRE BAISSER DE 40 % LE NOMBRE DE DÉCÈS

4 millions de français vivent avec un cancer et la maladie fait 157 000 morts par an. C'est la première cause de mortalité chez les hommes et la deuxième chez les femmes.

Début février Emmanuel Macron a présenté son plan de lutte contre le cancer, une stratégie imaginée pour les dix ans à venir. Le but est de faire baisser de 50 000 le nombre de morts de cette maladie par an, qui s'élève aujourd'hui à 150 000.

Les axes principaux pour ce plan cancer : renforcer la prévention contre le tabac et l'excès d'alcool, davantage de dépistages et une lutte accrue contre les séquelles après la guérison.

Le tabac et l'alcool sont au centre de la stratégie gouvernementale. Le président a même souhaité que *« la génération qui aura 20 ans en 2030 soit la première génération sans tabac »*.

Pour l'alcool, à l'origine d'un cinquième des cancers évitables, l'idée n'est pas *« d'aller vers le zéro alcool mais de prévenir les excès et de mieux aider ceux qui sont dans une forme de dépendance à en sortir »* et notamment les jeunes. Sur la dangerosité due à l'alcool et celle du vin en particulier, l'avis du président a évolué, qui évoque maintenant une situation critique et un durcissement de la loi Evin

La qualité de l'air sera aussi prise en compte avec un objectif de sept nouvelles « zones à faibles émissions » dans des grandes villes et des zones rurales.

Un effort devra être maintenu pour le dépistage, et il est à noter que c'est une préoccupation toute particulière, comme le sont certains soins récurrents, en temps de Covid 19. Il faut convaincre les français de participer davantage aux trois dépistages organisés (sein ; colon/rectum et col de l'utérus), avec comme ambition de réaliser 1 million de dépistages en plus à l'horizon 2025.

D'autres objectifs de long terme sont mis en avant : réduire la proportion des malades qui souffrent encore de séquelles cinq ans après le diagnostic (en la faisant passer de deux-tiers à un tiers), et accroître les chances des patients ayant un cancer « à mauvais pronostic ».

Coté financement, le président annonce une hausse de 20 % des moyens déployés, le budget des cinq premières années sera porté à 1,7 milliard d'euros.

Isabelle Souquet

Daiichi-Sankyo | AstraZeneca

ENSEMBLE POUR LES PATIENTS

Travailler main dans la main pour transformer la prise en charge des patients atteints d'un cancer HER-2

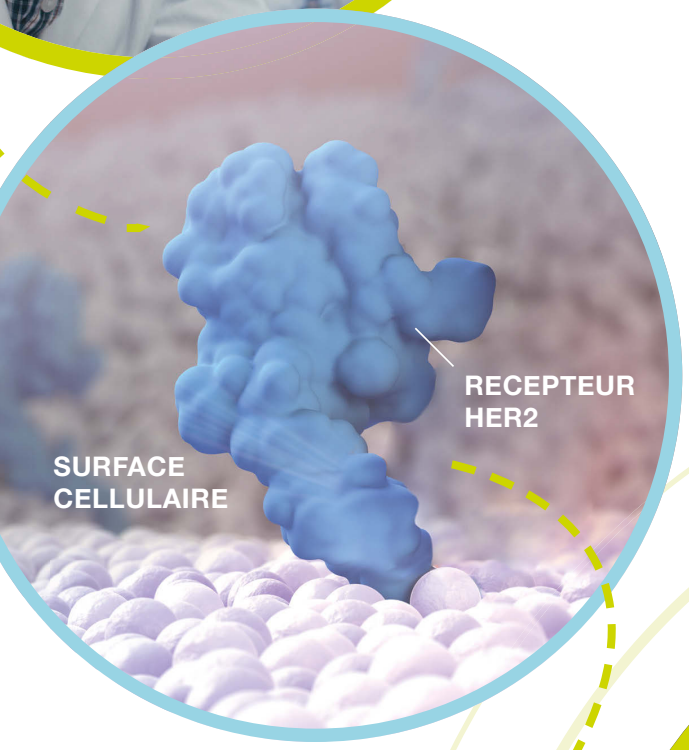

ENV/20/002/AP-11/2020

L'ENVIRONNEMENT, L'OUBLIÉ DU PLAN CANCER

Sandrine JOSSO
- ▶ Députée Modem et Démocrates apparentés de la Loire-Atlantique
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Co-présidente du groupe d'études Cancer

La France se dote pour la première fois d'une stratégie décennale de lutte contre les cancers. La feuille de route 2021 – 2025 met également l'accent sur l'amélioration de la prévention. Un bel espoir sur le papier pour toutes les familles, tous les parents, tous les malades.

Pourtant, une grande déception, cette stratégie décennale n'est pas à la hauteur des enjeux, et ne débouche pas sur un plan d'action national. Alcool, tabac, deux facteurs privilégiés dans ce plan, totale absence des facteurs environnementaux, des pollutions (Air, Eau, Sol), des pesticides, des effets cocktails pour exemples, qui induisent pourtant, comme le démontrent de nombreuses études récentes officielles, le développement des maladies chroniques ! Aucune ligne reprise de l'excellent rapport de mes collègues Claire Pitollat et Laurianne Rossi sur les perturbateurs endocriniens, qui sont pourtant des facteurs de risque forts pour les cancers.

La prévention ne se limite pas à une activité physique et à mieux se nourrir. Belle utopie. Comment peut-on ajouter à ces injustices, le sentiment de culpabilité individuel ! Les liens entre le développement de formes grave de la Covid-19 et les facteurs de comorbidité, dont les cancers, sont avérés (études SpF et OMS). La recherche préventive, et des causes, dans la continuité de la recherche curative est majeure. Une cause de santé publique. L'absence d'une politique d'investissement sur la recherche préventive, et des causes est incompréhensible. C'est un non-sens.

Nous avons les outils et la matière grise, mais il nous manque la volonté politique. L'absence dans le plan de relance d'investissement pour la recherche en est sa signature. Pourtant la prise de conscience est bien présente, et les chiffres morbides nous les ressassent tous les jours. 19 millions de personnes atteintes du cancer, dont chaque année 2 500 enfants dont les traitements ne sont pas adaptés par manque d'investissement, une double injustice. J'ai été touchée personnellement par le cancer d'un enfant. J'ai vécu l'isolement. J'ai vécu l'absence de réponses à mes questions légitimes. J'ai vu les limites de nos institutions en termes de recherches, d'outils, malgré les bonnes volontés. Notre système de soins est à bout de souffle, la santé environnementale nous amène à repenser ce dernier.

« Notre système de soins est à bout de souffle, la santé environnementale nous amène à le repenser »

Cette stratégie décennale était vraiment l'occasion idéale d'intégrer la santé environnementale comme axe de lutte contre le cancer. La lutte contre le cancer s'avèrera utile et efficace à condition que des actions concrètes et précises soient menées pour identifier les causes environnementales. Alors agissons ! Ne soyons pas à la traîne, des milliers de vie en dépendent. Des paroles et des actes. Vaincre le cancer est possible. Seule une volonté politique forte, avec des investissements à la hauteur, permettra de le combattre. Je regrette que la proposition n°4 du rapport officiel sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale, que j'ai initié et que je continue de porter, ne figure pas dans cette stratégie décennale. En effet, cette proposition place les cancers pédiatriques au cœur de la lutte contre le cancer.

En tant que co-présidente du groupe d'études Cancer à l'Assemblée nationale, et membre de l'INCa, je ferai tout pour que la recherche des causes des cancers, dont les cancers pédiatriques, devienne une cause nationale. ●

© Assemblée nationale

STRATÉGIE DÉCENNALE : SE DONNER LES MOYENS DE SES AMBITIONS

Michel LAUZZANNA
▶ Député LaREM de Lot-et-Garonne
▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle Budgétaire
▶ Coprésident du groupe d'études Cancer

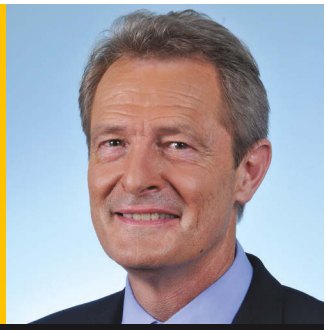

Portée par le président de la République, la lutte contre les cancers occupe une place majeure dans les politiques de santé en France. Dès 2003, des plans nationaux apparaissent afin de mieux mobiliser les acteurs de santé publique.

Le troisième et dernier plan cancer 2014-2019 a permis des avancées majeures dans le décloisonnement disciplinaire, le développement de thérapeutiques innovantes, la médecine de précision ou encore l'accompagnement des patients avec le droit à l'oubli.

La fin du troisième plan cancer, prévue en 2019, amenait inéluctablement à s'interroger sur la suite et les moyens de lutter plus efficacement contre le cancer. La sensibilisation des élus par les associations, les professionnels de santé et les chercheurs a été déterminante. L'Assemblée nationale s'est très rapidement intéressée à ce combat.

A l'occasion de l'examen d'une proposition de loi sur les cancers pédiatriques, devenue depuis la loi du 8 mars 2019 visant à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques, le Parlement a décidé d'agir et de mettre en place, pour la première fois, une stratégie décennale de lutte contre le cancer. En partant du seul prisme de la lutte contre les cancers pédiatriques, le législateur a fait le constat d'un besoin d'une plus grande visibilité notamment pour les chercheurs. D'un plan quinquennal, nous sommes passés à une stratégie décennale. Cette stratégie est ambitieuse par ses aspirations : améliorer la prévention quand on sait que 40 % des cancers seraient évitables, limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie, lutter contre les cancers de mauvais pronostic et s'assurer que les progrès bénéficient à tous. Cette stratégie est ambitieuse par sa durée mais aussi par son financement : 1,7 milliard d'euros de budget, en hausse de 20 % et essentiellement consacré à la recherche pour donner un nouvel élan à cette lutte.

La stratégie décennale était attendue mais plus encore, sa bonne mise en œuvre est primordiale. Cette stratégie s'étalant sur un temps plus long, le Parlement s'attachera à mieux suivre et contrôler son application pour proposer le cas échéant des ajustements. D'ores et déjà, plusieurs thématiques retiennent notre attention : l'équité territoriale, l'accès aux médicaments innovants, la place des cancers pédiatriques, les soins de support ou encore la santé environnementale.

Dans ce combat, nous pouvons compter sur un allié de taille, l'Union européenne. En effet, la Commission européenne a présenté son premier plan cancer européen doté d'un budget de 4 milliards d'euros renforçant, lui aussi, la prévention, la détection précoce, le diagnostic, le traitement, et l'amélioration de la qualité de vie.

Forte de l'expérience acquise par les trois plans cancer, la stratégie décennale constitue un point de départ pour renforcer et accélérer la mobilisation de tous. Notre objectif le plus ambitieux est clair : vaincre définitivement le cancer. Cette stratégie décennale se donne les moyens de l'atteindre avec l'aide de l'Union européenne, avec l'engagement des pouvoirs publics, des associations, des professionnels de santé, des chercheurs mais également des industriels. Nous avons initié une dynamique, nous sommes en train de l'amplifier. ●

« Une stratégie ambitieuse par sa durée et son financement : 1,7 milliard d'euros, en hausse de 20 % et essentiellement consacré à la recherche »

© Assemblée nationale

LA PRÉVENTION DOIT DEVENIR CENTRALE

Paul CHRISTOPHE
- ▶ Député Agir ensemble du Nord
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Conseiller départemental du Nord

Le jeudi 4 février le président de la République a dévoilé la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, visant à réduire significativement le poids que font peser les cancers sur la santé et la vie quotidienne des Français. Aujourd'hui, il est estimé que 40 % des cancers sont encore évitables. Cela signifie que la prévention doit devenir centrale dans toutes les actions de politiques publiques en faveur de l'amélioration de la santé de nos concitoyens.

La consommation de tabac reste le principal facteur de risque évitable de cancer. D'après les chiffres de l'agence sanitaire Santé publique France, en 2015, le tabac a occasionné plus de 75 000 décès en France, ce qui représente plus d'un décès sur huit. Même si comparaison n'est pas raison, le nombre total de décès dû à la COVID-19 est aujourd'hui estimé à 89 000 en France. La mise en perspective de ces données témoigne de l'impact considérable du tabac sur la santé des français et de l'impérieuse nécessité de réduire ses dégâts.

C'est en ce sens que j'ai déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale pour adapter la réglementation des produits du vapotage. En effet, selon les chiffres publiés en mai 2019 par Santé Publique France, le taux de prévalence tabagique quotidien en France reste, avec 25,4 % de la population générale, l'un des taux les plus élevés des pays membres de l'Union européenne derrière la Bulgarie et la Grèce.

Dans le même temps, la pratique du vapotage, sans tabac, ni combustion, produit 95 % d'émissions nocives en moins que le tabac traditionnel. Il a déjà aidé près de deux millions de Français à réduire leur consommation de tabac et a permis à 41 % d'entre eux d'arrêter de fumer. Parce qu'il est très difficile d'arrêter la consommation de tabac sans aucune assistance, la cigarette électronique peut représenter un pis-aller, une solution de substitution temporaire, pour réduire ou arrêter sa pratique tabagique.

Pour que la prévention soit optimale il est aussi nécessaire d'accentuer l'axe du dépistage, a fortiori avec la crise sanitaire que nous connaissons.

En effet, la situation actuelle a ralenti le dépistage, ce qui peut se révéler dramatique pour la prise en charge de certains cancers qui nécessitent une précocité. C'est notamment le cas pour le cancer du côlon, deuxième cancer le plus meurtrier en France, qui peut être guéri 9 fois sur 10 lorsqu'il est détecté à temps.

Un examen attentif des éventuels retards de dépistage dû aux effets de la crise sanitaire devra donc être élaboré a posteriori pour tenter de remédier aux pertes de chance induites par la pression hospitalière.

De plus, pour élaborer une stratégie de lutte optimale contre les cancers, il est aussi important d'intégrer l'entourage proche du malade, qui est un rouage essentiel dans le parcours de soin du patient.

Ainsi, dans le cadre des cancers pédiatriques, l'allocation journalière de présence parentale permet aux parents de s'occuper de leur enfant gravement malade. En novembre dernier, ma proposition de loi visant à doubler le nombre de jours mobilisables pour les parents a été adoptée, permettant l'adaptation des conditions d'octroi de l'allocation sur l'évolution de la maladie, pour tenter de soulager le quotidien des familles. Parce que le processus de guérison est fortement corrélé au soutien des proches, il est nécessaire d'intégrer des mesures permettant au malade d'être mieux accompagné pour optimiser la stratégie de lutte contre les cancers. ●

« la situation actuelle a ralenti le dépistage, ce qui peut se révéler dramatique pour la prise en charge de certains cancers qui nécessitent une précocité »

TIRONS LES LEÇONS DE LA CRISE SANITAIRE POUR VAINCRE LE CANCER

Nicolas MEIZONNET
▶ Député NI du Gard
▶ Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
▶ Conseiller départemental du Gard

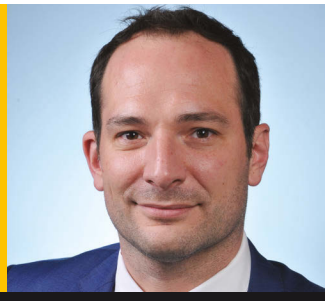

Si le plan gouvernemental de lutte contre le cancer présenté début février va dans le bon sens (hausse de 20 % du budget, renforcement des politiques de prévention et de dépistage, etc.), nous ne pouvons que regretter son manque d'ambition.

En effet, il ne tire hélas pas les enseignements de la crise sanitaire que nous traversons pour lutter efficacement contre cette ALD.

Premier enseignement : la France doit reconstruire d'urgence son système de soins, à commencer par son hôpital public. En provoquant la chute d'un quart des diagnostics de cancer sur près de 400.000 par an et un retard considérable des traitements, la crise sanitaire de la Covid19 pourrait entraîner jusqu'à 6000 décès supplémentaires (Unicancer). Ce bilan tragique résulte de l'abandon de l'hôpital public qui a conduit à la saturation des effectifs et lits d'hospitalisation : 100.000 lits supprimés en 20 ans, 95 hôpitaux de proximité fermés entre 2013 et 2017, plans d'économies, etc. Il est temps de mettre les moyens pour retrouver le système de santé que l'OMS a classé meilleur au monde en 2000 !

Deuxième enseignement : la France doit sortir de sa dépendance en relocalisant ses productions stratégiques, à commencer par les médicaments et leurs principes actifs. En effet, l'ensemble des 35 molécules de base pour soigner les cancers sont produites en Asie selon la Ligue contre le Cancer, qui a alerté en septembre dernier d'une pénurie de médicaments. Ce risque de pénurie a été aggravé par la crise mais n'est pas nouveau : en 2019, l'ANSM recensait 1499 médicaments en tension ou en rupture d'approvisionnement, dont 22 % concernant la cancérologie. Alors que 90 % des médicaments remboursés intégralement par la Sécurité sociale seraient fabriqués à l'étranger, nous pourrions revoir la politique d'achat pour inciter les industries pharmaceutiques à relocaliser leurs productions sur notre sol. Il faut également soutenir le développement de la bioproduction qui progressivement mettra à la disposition des patients les médicaments de demain, dans le cadre d'une médecine personnalisée.

Troisième enseignement : la France doit se doter d'un Etat stratège en matière de R&D, à commencer par le secteur de la santé. Beaucoup de progrès ont été réalisés jusqu'alors dans la lutte contre le cancer, notamment en matière d'immunothérapie et de thérapies ciblées. Ces réussites reposent essentiellement sur une industrie pharmaceutique puissante, un enseignement supérieur reconnu dans le monde et d'importants fonds privés. La recherche publique manque quant à elle de l'impulsion d'un véritable Etat stratège, d'une politique fiscale ambitieuse renforçant le CIR, et de crédits supplémentaires : quel paradoxe de constater que la doctrine du « quoi qu'il en coûte » s'applique à la Covid19 qui tue annuellement deux fois moins que le cancer ! Nous devons rebâtir un Etat stratège qui lance de grands programmes de recherche en investissant massivement : de cette collaboration vertueuse entre public et privé sortiront les pépites industrielles de demain.

« La France a tous les atouts pour vaincre le cancer, elle doit maintenant renouer avec un fort volontarisme politique »

La France a tous les atouts pour vaincre le cancer. Mais à l'instar des grandes réussites scientifiques et technologiques françaises du 20ème siècle, notre pays doit renouer avec un fort volontarisme politique. ●

© Assemblée nationale

MISSIONS NOMINATIONS ÉLECTIONS

Sommaire

39 Présidence de la République, Gouvernement
44 Parlement
45 Corps d'État
47 Collectivités d'Outre-mer, conseils départementaux, commune, préfecture de police de Paris
48 Préfectures
52 Autres mouvements

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR **QUI EST QUI** ET **QUI FAIT QUOI**, ABONNEZ-VOUS AU **TROMBINOSCOPE**

Ce magazine est divisé en 2 parties :

1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.

2
- Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
- Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.

bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex – Fax : 03 27 61 22 52

REV21

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- ☐ La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- ☐ **Le lot 2021/2022** (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- ☐ Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site **www.trombinoscope.com** au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

No

Validité

Cryptogramme (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

Transformer la vie des patients par la science™

S'unir, c'est oser conjuguer les talents et les expertises d'une recherche agile et d'un développement robuste pour créer une entreprise biopharmaceutique de premier plan.

Innover, c'est oser explorer de nouvelles voies thérapeutiques pour proposer des médicaments qui transforment la vie des patients.

Soutenir, c'est oser s'engager pour aider les patients à vaincre des maladies graves comme les cancers, les pathologies du système immunitaire, les maladies cardiovasculaires ou les fibroses. Aucune approche n'est trop audacieuse pour servir les patients.

Une vision unique nous anime : Transformer la vie des patients par la science.

Bristol Myers Squibb™

Pour en savoir plus sur Bristol Myers Squibb, consultez bms.com/fr ou suivez-nous sur YouTube et Twitter @BMSFrance

NOFR2000510-01 – NP – Juin 2020